

100

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE

100

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que par le Secrétariat à la politique linguistique.

Coordination

Brigitte Ricard, Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle

Supervision

Jacques Laflamme, Directeur de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle

Révision linguistique

France Galarneau

Conception et graphisme

Paquin Design

Impression

LithoChic

Édition

Martine Royer, Direction des communications et des affaires publiques

La publication est accessible dans le site Internet du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine : www.mcccf.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-62409-7 (Imprimé)

978-2-550-62410-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, papier contenant 100 % de fibres postconsommation.



Symboles

ND	Donnée non disponible
k	Millier
M	Million
G	Milliard

MONSIEUR JACQUES CHAGNON PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

HÔTEL DU PARLEMENT
QUÉBEC

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2011 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Notez que ce rapport inclut la reddition de comptes du Centre de conservation du Québec et que le Rapport annuel de gestion du Secrétariat à la politique linguistique est joint à la présente publication. Ces documents rendent compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, du Plan d'action 2010-2011 et de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec ainsi que du Plan stratégique 2009-2014 du Secrétariat à la politique linguistique. Ils font notamment état de la contribution du Ministère et du Secrétariat à la modernisation de l'État de même qu'aux priorités du gouvernement quant à la promotion de l'identité et de la culture québécoises, de la langue française ainsi que de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je souhaite que cette reddition de comptes qui fait état en détail d'un mandat auquel nous accordons tous nos soins et toute notre ardeur, vous procure une lecture stimulante.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



La ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine,

A handwritten signature in pink ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a final flourish.

CHRISTINE ST-PIERRE

Québec, juillet 2011

MADAME CHRISTINE ST-PIERRE
MINISTRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE



Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2011. Le rapport intègre également le bilan des actions réalisées par le Centre de conservation du Québec.

Le Rapport annuel de gestion 2010-2011 met en évidence les résultats obtenus sur la base des orientations et des objectifs stratégiques inscrits dans le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2008. Les résultats sont présentés tant en fonction des indicateurs que des cibles triennales énoncées dans le Plan stratégique. De plus, comme en témoigne le contenu du rapport annuel, le Ministère s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des orientations et des priorités gouvernementales, et ce, en utilisant ses ressources de façon optimale.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère qui a fait preuve d'une grande compétence dans l'exercice de ses fonctions et dans l'atteinte des objectifs ministériels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

A stylized, handwritten signature in pink ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line that ends in a small flourish.

SYLVIE BARCELO

Québec, juillet 2011

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La sous-ministre,



SYLVIE BARCELO

Le sous-ministre adjoint
à l'action territoriale,



LOUIS VALLÉE

Le directeur général
de l'administration,



FRANÇOIS BÉRUBÉ

La sous-ministre adjointe aux politiques,
au patrimoine, à la muséologie
et aux communications,



FRANCE DIONNE

Chargée de mission,



DANIELLE-CLAUDE CHARTRÉ¹

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont ceux qui relevaient de notre responsabilité au 31 mars 2011. Celle-ci porte sur la fiabilité de l'information qui y figure et des contrôles s'y rattachant.

Pour nous appuyer dans cette responsabilité, la direction responsable de la vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

La sous-ministre adjointe
au Secrétariat à la condition féminine,



THÉRÈSE MAILLOUX

Québec, juillet 2011

¹ Sous-ministre adjointe à l'action territoriale jusqu'au 13 mars 2011.

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

MADAME

SYLVIE

BARCELO

**Sous-ministre de la Culture,
des Communications et de la
Condition féminine**

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,



JACQUES LAFLAMME

Québec, juillet 2011

INTRODUCTION	9
FAITS SAILLANTS	10
1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	14
LA MISSION	14
LA VISION	14
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	14
2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2010-2011	15
LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011	15
LES ENJEUX ET LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CULTURE, DE COMMUNICATIONS ET DE CONDITION FÉMININE	15
3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	16
LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 DU MINISTÈRE	16
L'abrégé des résultats du Plan stratégique 2008-2011	16
ENJEU 1	19
Orientation 1 Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales	19
Orientation 2 Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international	23
ENJEU 2	26
Orientation 3 Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles	26
ENJEU 3	30
Orientation 4 Intégrer les technologies numériques dans l'offre de services à la population, aux clientèles et aux partenaires	30
ENJEU 4	31
Orientation 5 Coordonner l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques	31
Orientation 6 Développer le financement privé en culture	33
ENJEU 5	34
Orientation 7 Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes	34
ENJEU 6	37
Orientation 8 Être un ministère attentif à son personnel qui partage une préoccupation citoyenne avec ses partenaires	37

LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS	39
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	39
L'évaluation de programmes	41
L'éthique au Ministère	41
4 LA GESTION DES RESSOURCES	42
LES RESSOURCES HUMAINES	42
LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES	46
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	47
5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	49
L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE	49
L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE	52
LE SUIVI DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	52
L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	52
LE PLAN D'ACTION 2007-2010 DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	53
LE PLAN D'ACTION 2008-2013 GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE	57
LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013	61
LE PLAN D'ACTION 2006-2012 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	69
LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	70
LES ACTIVITÉS DU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS (FPCQ)	70
6 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	71
FAITS SAILLANTS	71
LA PRÉSENTATION DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	72
LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	75
Les résultats relatifs au Plan d'action 2010-2011 du Centre de conservation du Québec	75
Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité	79
ANNEXE 1	83
LISTE DES LOIS ET RÉGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (AU 31 MARS 2011)	83
ANNEXE 2	87
LISTE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2010-2011 (Y INCLUS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)	87
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2011	91

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) couvre l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2011. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

À la suite de la présentation des faits saillants, la première partie du rapport décrit la mission et la vision du Ministère, son organisation interne ainsi que son réseau de partenaires.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats atteints relatifs au Plan stratégique 2008-2011 et en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

La quatrième partie porte sur l'utilisation des ressources humaines, budgétaires et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième partie du rapport, le Ministère rend compte des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Enfin, la dernière partie présente les résultats du Centre de conservation du Québec.

Culture et Communications

La Révolution tranquille a 50 ans

Le 22 juin 1960, le gouvernement de Jean Lesage prend le pouvoir et entreprend une période de changements majeurs pour le Québec que l'on appellera la Révolution tranquille. Au cours de cette période, de nouveaux ministères seront créés dont, en 1961, celui des Affaires culturelles avec comme premier titulaire Georges-Émile Lapalme. Dans le contexte de la commémoration des *50 ans de la Révolution tranquille*, un courant d'inspiration, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a confié à la ministre M^{me} Christine St-Pierre la coordination des activités entourant cet événement.

Au cours de l'année 2010, l'ensemble de l'appareil gouvernemental a été mis à contribution afin de mettre en place une programmation soulignant cette étape charnière de notre histoire. De plus, la population a été invitée à faire un retour sur ce passé par l'entremise du site Web RevolutionTranquille.gouv.qc.ca et de la publication d'une ligne du temps où personnages et faits significatifs des années 1960 y étaient présentés.

L'une des activités marquantes de l'année, sous la coordination du Ministère, a été la réalisation d'une cérémonie hommage où 50 artisanes et artisans de la transformation du rôle de l'État ont été honorés en présence de nombreux ministres, membres de l'Assemblée nationale et dignitaires.

Un Agenda 21 de la culture, une démarche mobilisatrice en faveur de la culture au Québec

Le 20 septembre 2010, le Ministère a donné le coup d'envoi d'une démarche collective pour doter le Québec d'un Agenda 21 de la culture.

Le projet québécois d'Agenda 21 de la culture s'inscrit dans une mouvance internationale. L'objectif principal de cette démarche consiste à faire reconnaître la culture comme dimension importante du développement durable de la société québécoise. Pour y arriver, plusieurs groupes de divers horizons sont associés à la définition des grands paramètres de cet Agenda 21 de la culture. Ce cadre de référence définira les principes et les objectifs pour que le Québec fasse de la culture une dimension essentielle de ses stratégies de développement, en complémentarité avec les dimensions sociales, économiques ou environnementales.

Une consultation générale sur le projet de loi sur le patrimoine culturel

Le 18 janvier 2011, le Ministère entamait les auditions publiques tenues par la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation dans le cadre d'une consultation générale entourant le projet de loi sur le patrimoine culturel. La commission parlementaire qui a terminé ses travaux le 30 mars 2011 a reçu 56 mémoires et entendu 50 groupes et individus.

La proposition de réforme a pour objectifs d'élargir la définition du patrimoine culturel, de consolider la protection et la mise en valeur de toutes les composantes du patrimoine et d'offrir de nouveaux pouvoirs aux communautés locales.

Somme toute, la révision de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) aura pour effet de doter le Québec d'un cadre de gestion du patrimoine culturel moderne, efficace, cohérent et conforme aux orientations des plus récentes chartes internationales.

Un rapport sur le métier de journaliste et l'avenir de l'information au Québec

En décembre 2010, M^{me} Dominique Payette déposait auprès de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, son rapport intitulé *L'information au Québec: un intérêt public*. Ce rapport fait suite au mandat confié le 13 novembre 2009 pour mener à bien une analyse sur l'avenir de l'information au Québec. Le rapport soumet différentes recommandations et propositions concernant l'évolution des pratiques journalistiques au Québec à la lumière des changements technologiques et des réalités économiques au sein des médias, de même que l'utilisation de la langue française dans les médias.

Le Ministère étudie les diagnostics et les propositions inscrits dans le rapport afin de les analyser tout en étant à l'écoute des réactions des différents milieux.

Le Plan québécois des infrastructures, un outil majeur pour assurer et maintenir des infrastructures de qualité sur le territoire québécois

En 2010-2011, plus de 195 M\$ ont été annoncés en investissements par les différents partenaires pour les lieux culturels du Québec. De cette somme, 158 M\$ portent sur les équipements culturels, tels que les salles de spectacle, les bibliothèques publiques et les institutions muséales, dont 79 M\$ ont été annoncés par le Ministère, alors que plus de 37 M\$ sont consacrés à la restauration du patrimoine bâti et religieux, dont 24 M\$ ont été annoncés par le Ministère. La contribution du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine provient du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Par ailleurs, un total de 83 M\$ a été annoncé en 2010-2011 aux organismes et sociétés d'État relevant du Ministère comme le Musée national des beaux-arts, la Place des Arts, Télé-Québec, etc.

Au terme du PQI, des investissements prévus de 2 G\$, dont une contribution du Ministère de 1,2 G\$, auront permis, dans toutes les régions du Québec, la restauration de biens culturels, l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques et la mise aux normes d'équipements culturels répondant aux tendances et aux besoins actuels des artistes et de la population.

Ces investissements auront généré ainsi des milliers d'emplois.

Un outil renouvelé pour les ententes de développement culturel

Le Ministère, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) présenteront le nouveau cadre de référence pour les ententes de développement culturel le 7 avril 2011. Intitulé *Pour un partenariat durable avec le milieu municipal*, cet outil sera essentiel à l'élaboration des accords de partenariat qui seront conclus entre le Ministère et les municipalités.

Le cadre de référence pour les ententes de développement culturel a été actualisé afin de permettre le partage d'une vision commune du développement culturel. Il se veut un outil de planification décloisonné, plus adapté à l'intervention culturelle des municipalités selon leurs sphères de compétences. Il permet ainsi de reconnaître la complémentarité des rôles des partenaires et d'adopter les interventions gouvernementales aux réalités locales. Ce document de référence permettra de réaliser des activités et des projets selon quatre grands enjeux, soit la vitalité culturelle des collectivités, la participation de la citoyenne et du citoyen au développement culturel des collectivités, l'identité et l'appartenance ainsi que le dynamisme économique, social et démocratique.

100 M\$ pour l'exportation de la culture québécoise

Le Fonds capital culture Québec, un fonds commercial pour le développement de projets d'envergure en culture, a été créé en mars 2011 par le gouvernement du Québec. Ce dernier, qui est représenté par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), aura pour partenaire le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ). La répartition de la capitalisation sera équitable entre les deux parties, soit 60 M\$ (SODEC) et 40 M\$ (FSTQ).

Ce nouveau fonds aura pour mission d'accroître et de diversifier l'offre de capitaux mis à la disposition de nos entreprises culturelles exportatrices qui souhaitent développer leurs marchés internationaux. Les principaux objectifs qu'entend poursuivre le Fonds sont de privilégier l'exportation de la culture québécoise et de permettre l'émergence de nouveaux joueurs et de nouveaux créateurs et créatrices.

La diffusion des premiers résultats de la septième édition de l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec

Réalisée par le Ministère, cette enquête exceptionnelle sur les pratiques culturelles au Québec a pour objectifs de définir les grandes tendances sur les pratiques culturelles de la population québécoise et d'en suivre l'évolution. Peu de pays dans le monde possèdent de telles enquêtes. La plus récente collecte de données remonte à 2009 et s'appuie sur près de 7 000 personnes répondantes âgées de plus de 15 ans réparties sur l'ensemble du territoire québécois, ce qui représente le plus grand échantillon recueilli jusqu'à maintenant dans le cadre de cette enquête quinquennale. Les faits saillants 2009 de l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec seront rendus publics le 4 avril 2011.

Condition féminine

Des consultations devant mener à un deuxième plan d'action gouvernemental

En décembre 2006, la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée. Elle était accompagnée d'un premier plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes, couvrant la période 2007-2010, et prolongé en 2010-2011.

Des consultations particulières et auditions publiques en vue de l'élaboration d'un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes ont eu lieu devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale. Le 19 janvier et du 1^{er} au 4 février 2011, 38 auditions ont permis d'entendre 42 partenaires, dont plusieurs groupes de femmes nationaux, qui se sont prononcés sur les champs d'intervention à prioriser en matière d'égalité pour les prochaines années.

Cette consultation a été l'occasion pour les parlementaires et pour les partenaires d'examiner le *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, rendu public en octobre 2010. Le document *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec: Faits saillants* a également constitué un document de référence pour les consultations particulières. Plusieurs indicateurs socio-économiques y sont présentés et permettent de mesurer la progression de l'égalité au Québec. Soulignons qu'une consultation générale en ligne s'est tenue du 13 décembre 2010 au 28 janvier 2011.

Un plan d'action pour la Charte pour une image corporelle saine et diversifiée

En décembre 2010, la ministre dévoilait le plan d'action triennal pour la mise en œuvre de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée. Elle saisissait également l'occasion pour présenter la nouvelle coprésidente du comité de travail sur la Charte, M^{me} Marie-Claude Savard, qui portera ce dossier avec le coprésident, M. Howard Steiger. Le plan d'action pour sa mise en œuvre 2010-2013 est le fruit d'une collaboration étroite entre les milieux de la mode, de la publicité, des médias, de la musique et de la vidéo, et le gouvernement. Il permet aux personnes et aux entreprises concernées de faire partie des précurseurs mettant à profit leur capacité d'agir sur cette problématique. Le plan d'action cible principalement les jeunes, prioritairement les jeunes filles de 14 à 17 ans, puisque celles-ci sont plus vulnérables aux effets négatifs de l'exposition à des images de minceur extrême.

Une quatrième phase de la campagne gouvernementale en matière d'agression sexuelle

La quatrième et dernière phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles a débuté le 25 mars 2011. Cette dernière phase a mis l'accent sur l'importance de dénoncer ce type d'actes criminels à la police en réaffirmant le caractère criminel de toutes les agressions sexuelles, l'importance de les dénoncer afin de faire cesser d'agir les agresseurs sexuels ainsi que la nécessité que ces actes soient judiciairisés. L'objectif étant la réprobation individuelle et générale face aux crimes sexuels.

Prix Égalité : mise sur pied d'un prix « Coup de cœur » du public

Le prix « Coup de cœur » du public, déterminé par un vote en ligne, a constitué une nouveauté très appréciée pour la quatrième édition du Prix Égalité. Près de 2 300 internautes ont visité www.prixegalite.gouv.qc.ca et ont voté pour leur projet favori, particulièrement inspirant pour l'action sur le terrain en matière d'égalité des sexes.

Cette année, 40 dossiers de candidatures ont été déposés par autant d'organismes privés, parapublics ou communautaires et analysés par les membres du jury du Prix Égalité. Deux cents personnes ont assisté au gala, le 15 mars 2011 à Québec, durant lequel sept prix ont été décernés pour récompenser les pratiques exemplaires.

1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par un réseau de 13 sociétés d'État et organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications, et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

La vision

Le Ministère entend être le catalyseur d'une culture dynamique, majoritairement francophone, inclusive, ouverte sur le monde qui prend en compte les principes de développement durable et à laquelle participent les citoyennes et citoyens de l'ensemble des régions du Québec. De même, le Ministère entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité et susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'organisation administrative

Au 31 mars 2011, le Ministère était constitué de trois grands secteurs :

- › Action territoriale, qui regroupe entre autres 13 directions régionales offrant, par l'intermédiaire des partenaires culturels, des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec;
- › Politiques, patrimoine, muséologie et communications;
- › Condition féminine.

De plus, des unités relèvent de la sous-ministre, soit la direction générale de l'administration et celle des relations avec les sociétés d'État et des immobilisations, la direction du bureau de la sous-ministre et celle de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle, ainsi qu'une chargée de mission.

Une institution nationale, le Centre de conservation du Québec (CCQ), est rattachée directement au Ministère. Le CCQ offre des services en matière de conservation préventive et de restauration du patrimoine du Québec.

Le Ministère est responsable de la coordination de l'application de la Politique culturelle gouvernementale.

Un réseau de 13 organismes publics et sociétés d'État qui relèvent de la ministre vient appuyer l'action du Ministère dans la mise en œuvre de la mission liée à la culture, aux communications et à la condition féminine. Chacun et chacune y joue un rôle précis. Bien que leur budget soit totalement ou en partie financé à même les crédits alloués au portefeuille du Ministère (63,2 % des crédits de 2010-2011), ces organismes et sociétés ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel.

2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2010-2011

Les organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre

RÔLES	NOMS
Organismes subventionnaires	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM) Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ) Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) Musée de la civilisation (MC) Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organismes de consultation	Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) Conseil du statut de la femme (CSF)
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)

La ministre est également responsable de l'application de la Charte de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique la soutient dans ces responsabilités. Trois organismes à vocation linguistique qui découlent de la Charte sont sous la responsabilité de la ministre, soit :

- › la Commission de toponymie du Québec;
- › le Conseil supérieur de la langue française;
- › l'Office québécois de la langue française.

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux sociétés d'État et aux autres organismes relevant de la ministre de remplir leur mission. La liste est présentée à l'annexe 1 du rapport.

Le suivi du Plan stratégique 2008-2011

La reddition de comptes du Ministère, pour l'exercice 2010-2011, s'appuie principalement sur le Plan stratégique 2008-2011 qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 juin 2008. Ce dernier constitue l'assise principale de l'action ministérielle.

Les enjeux et les priorités en matière de culture, de communications et de condition féminine

Le Plan stratégique 2008-2011 pose six enjeux majeurs :

- › le renforcement de la culture et des communications comme axe de développement territorial;
- › le développement des publics;
- › l'apport des technologies numériques à la culture et aux communications;
- › l'amélioration des conditions de vie des artistes et de la situation financière des organismes culturels;
- › l'égalité entre les femmes et les hommes;
- › une organisation attrayante et performante.

D'autres priorités, qui n'apparaissent pas dans le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, ont marqué l'action ministérielle au cours de l'année. Parmi celles-ci, mentionnons :

- › la commémoration du 50^e anniversaire de la Révolution tranquille;
- › un Agenda 21 de la culture, une démarche mobilisatrice en faveur de la culture au Québec;
- › un rapport sur le métier de journaliste et l'avenir de l'information au Québec;
- › les consultations devant mener à un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes;
- › le plan d'action de la Charte pour une image corporelle saine et diversifiée.

3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2008-2011 du Ministère

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture, de communications et de condition féminine menées par le Ministère en 2010-2011 pour atteindre les objectifs inscrits dans son Plan stratégique 2008-2011.

L'abrégé des résultats du Plan stratégique 2008-2011

CIBLE TRIENNALE					
INDICATEUR	Atteinte	Partiellement atteinte	Non atteinte	Degré d'atteinte	Page
Axe 1 Le partenariat municipal et régional					
1. Le pourcentage d'ententes signées selon le nouveau cadre de référence			✓	0 %	19
Axe 2 Le patrimoine culturel					
2. Le nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel		✓		33 %	20
Axe 3 Les immeubles et les équipements culturels					
3. L'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial		✓		83 %	20
4. L'amélioration de la valeur du parc immobilier culturel	✓			100 % et +	21
5. Le nombre d'équipements culturels construits pour parachever le réseau		✓		58 %	21
Axe 4 Les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications					
6. L'état d'avancement de l'entente en culture avec le gouvernement fédéral			✓	0 %	23
7. L'état d'avancement de l'entente en communications avec le gouvernement fédéral			✓	0 %	23
Axe 5 La promotion et la mise en marché hors Québec					
8. Le pourcentage de mesures de la Politique internationale du Québec réalisées	✓			100 %	24
Axe 6 La diversité des expressions culturelles					
9. Le nombre de participations à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO	✓			100 %	25
Axe 7 Le partenariat Culture-Éducation					
10. Le nombre d'étapes réalisées pour renforcer la dimension culturelle à l'école		✓		33 %	26
Axe 8 Les sorties culturelles des jeunes					
11. L'augmentation du nombre d'élèves ayant participé à des sorties dans les lieux culturels professionnels	✓			100 % et +	27
Axe 9 La fréquentation des lieux culturels					
12. Le pourcentage de bibliothèques publiques autonomes qui ont au moins une stratégie de développement adaptée aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes âgées ³	✓			100 % et +	28

CIBLE TRIENNALE

INDICATEUR	Atteinte	Partiellement atteinte	Non atteinte	Degré d'atteinte	Page
Axe 10 L'accès aux contenus culturels numérisés 13. La réalisation du Portail culturel québécois			Abandonné		
Axe 11 Les contenus numériques culturels 14. Le nombre de partenaires qui contribuent au plan d'action sur les contenus numériques culturels	✓			100 %	30
Axe 12 La connaissance des professions artistiques et de communications 15. Le pourcentage des professions artistiques et de communications ciblées qui ont fait l'objet d'une enquête	✓			100 %	31
Axe 13 Le filet de sécurité sociale 16. Le nombre d'actions réalisées pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes ⁴		✓		75 %	32
Axe 14 Le partenariat entre les gens d'affaires et les organismes culturels 17. Le nombre d'initiatives réalisées du Plan d'action sur l'investissement privé	✓			100 %	33
Axe 15 Les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes 18. Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 de la politique <i>Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait</i>	✓			100 %	34
Axe 16 L'analyse différenciée selon les sexes 19. Le nombre de politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes	✓			100 % et +	35
Axe 17 La violence à l'égard des femmes 20. Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale	✓			100 %	36
21. Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle	✓			100 %	36
Axe 18 Un environnement de travail stimulant et valorisant 22. Le pourcentage de mesures réalisées du Plan d'action 2008-2011 <i>Pour un climat organisationnel harmonieux</i>		✓		98 %	37
Axe 19 La gestion axée sur les résultats 23. Le taux de satisfaction moyen des partenaires qui ont suivi l'atelier de formation sur la gestion axée sur les résultats	✓			100 % et +	38

4 Diffère de celui inscrit dans le Plan stratégique 2008-2011.

Enjeu

Le renforcement de la culture et des communications
comme axe de développement territorial

ORIENTATION 1

ADAPTER NOS INTERVENTIONS POUR VALORISER LES SPÉCIFICITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

Le Ministère souhaite élaborer et partager une vision intégrée du développement de la culture et des communications avec l'ensemble de ses partenaires municipaux et régionaux. Il veut accroître le nombre de citoyennes et citoyens acteurs, consommateurs et porteurs de culture et de communications qui composent les multiples facettes de l'identité québécoise, et ce, dans chacune des régions du Québec. Cette approche intégrée du développement de la culture et des communications sur le territoire doit notamment prendre en compte les nombreux défis qu'impose une vision moderne de la sauvegarde de notre patrimoine. Enfin, dans le même esprit, il importe de poursuivre les efforts pour garantir un parc d'immeubles et d'équipements culturels modernisé et adapté aux besoins des milieux afin de permettre à la population d'avoir accès aux activités culturelles dans les diverses localités.

Axe 1 - Le partenariat municipal et régional

Objectif 1

S'assurer de l'application du nouveau cadre de référence des ententes orienté sur les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire

INDICATEUR 1

Le pourcentage d'ententes signées selon le nouveau cadre de référence

Cible triennale

100 % des ententes signées

Résultat

0 % d'ententes signées selon le nouveau cadre de référence

Degré d'atteinte de la cible triennale

0 %

Résultats

La négociation du cadre de référence des ententes de développement culturel avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est terminée au cours de l'année financière 2010-2011. Les échanges ont porté sur les modalités et les outils de gestion des ententes de développement culturel. Le projet de cadre de référence a pour bénéficiaire prioritaire le citoyen, dans une perspective de développement des collectivités. Ce cadre sera rendu public le 7 avril 2011, ce qui explique qu'aucune entente de développement culturel n'ait été signée sur la base de ce nouvel outil.

Par ailleurs, l'application du cadre de référence en vigueur depuis 1995 s'est poursuivie. Au 31 mars 2011, 75 ententes de développement culturel, dont 3 avec des nations autochtones, sont en vigueur. Elles ont nécessité des investissements qui, pour le seul exercice financier 2010-2011, se sont élevés à 9,5 M\$ en crédits réguliers, dont 6,1 M\$ pour les ententes de développement culturel des Villes de Montréal et de Québec. Parmi les 75 ententes de développement culturel, 31 ont été signées en 2010-2011 pour une durée intérimaire d'un an avant la mise en vigueur du nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel.

Axe 2 - Le patrimoine culturel

Objectif 2

Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel québécois en tenant compte de la réalité du XXI^e siècle

INDICATEUR 2

Le nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Résultat

Une étape réalisée, soit la planification

Degré d'atteinte de la cible triennale

33 %

Résultats

Le mémoire a été transmis au Conseil des ministres en décembre 2009. Le projet de loi a été présenté le 18 février 2010 à l'Assemblée nationale, dès le début de la reprise des travaux parlementaires. Une consultation générale en commission parlementaire s'est tenue du 18 janvier au 30 mars 2011. Les travaux parlementaires sur le projet de loi n° 82 devraient se poursuivre à l'automne 2011. Ainsi, des retards législatifs expliquent l'écart observé entre la planification initiale du Ministère et le résultat obtenu au 31 mars 2011.

Le projet de loi présenté reflète l'évolution des concepts et propose une définition du patrimoine culturel beaucoup plus inclusive qui comprend personnages, lieux et événements historiques, documents, immeubles, objets et sites patrimoniaux, paysages culturels patrimoniaux et patrimoine immatériel.

Au chapitre des nouveautés, la désignation d'événements, de personnages ou de lieux historiques d'intérêt national pour le Québec ainsi que l'évocation des premiers ministres décédés permettront d'entretenir leur place dans la mémoire collective et d'encourager une meilleure connaissance de l'histoire du Québec. De plus, l'ajout de la désignation d'éléments du patrimoine immatériel (connaissances, pratiques et savoir-faire fondés sur la tradition) s'inspire de l'approche de l'UNESCO en matière de sauvegarde du patrimoine immatériel. Finalement, la nouvelle désignation de paysage culturel patrimonial vise à conférer un sceau de qualité à un territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables ainsi que son intérêt historique, emblématique ou identitaire.

Le projet de loi, qui s'appuie sur les principes du développement durable, propose trois types de mesures. Les mesures de protection (citation, classement ou déclaration) portent sur les documents, objets, immeubles et sites patrimoniaux afin de les préserver pour les générations présentes et futures. La désignation du patrimoine immatériel ainsi que des personnages, événements et lieux historiques constitue une mesure de valorisation destinée à en assurer la mémoire. De même, la désignation de paysages culturels patrimoniaux est un sceau de qualité qui vise à en signaler la valeur aux yeux de tous. Et finalement, l'instauration d'un régime d'ordonnances est une mesure de précaution permettant à la ministre de protéger temporairement, notamment par l'arrêt de travaux, un bien menacé qui serait susceptible de présenter une valeur patrimoniale.

Axe 3 - Les immeubles et les équipements culturels

Objectif 3

Parachever et maintenir la qualité des immeubles et des équipements culturels existants

INDICATEUR 3

L'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial

Cible triennale

9 % d'amélioration

Résultat

7,5 % d'amélioration

Degré d'atteinte de la cible triennale

83 %

Résultats

En 2010-2011, le Ministère a annoncé plus de 24,4 M\$ pour la restauration du patrimoine bâti et religieux du Québec pour un total de 159 projets. Ce montant est financé à même le Plan québécois des infrastructures (PQI) *Des fondations pour réussir* ainsi que le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ). Ces mesures financières constituent un important levier pour les clientèles admissibles : les municipalités, les organismes à but non lucratif ou les propriétaires privés. Ainsi, en additionnant la contribution financière des différents partenaires, les sommes totales investies dans ce secteur atteignent 37,4 M\$.

En matière de patrimoine religieux, 100 lieux de culte ont été soutenus dans le cadre de l'entente avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec pour une contribution financière du Ministère totalisant 18,6 M\$.

Afin de maintenir la valeur du parc immobilier patrimonial, des ententes en restauration du patrimoine bâti ont été signées avec les municipalités suivantes : Val-d'Or, Amqui, Percé, ainsi qu'avec le canton de Natashquan et la MRC de l'Île-d'Orléans.

L'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial atteint 1,0 % pour l'année 2010-2011. La variation globale sur les trois ans est de 7,5 %. Il convient de rappeler ici que le Ministère n'est pas maître d'œuvre des projets et qu'il revient aux clients-partenaires d'amorcer et de compléter le montage financier, et c'est ce qui explique l'écart entre la cible prévue et le résultat.

TAUX D'AMÉLIORATION DE LA VALEUR DU PARC IMMOBILIER PATRIMONIAL			
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible annuelle	3 %	3 %	3 %
Résultat	2,9 % ⁵	3,5 %	1,0 %

INDICATEUR 4

L'amélioration de la valeur du parc immobilier culturel

Cible triennale

6 % d'amélioration

Résultat

14,9 % d'amélioration

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 % et plus

Résultats

En 2010-2011, le secteur des équipements culturels a bénéficié d'investissements de la part du Ministère de plus de 79 M\$ pour un total de 68 projets. En incluant la part des différents partenaires, les investissements s'élèvent à plus de 158 M\$, et ce, sur tout le territoire québécois.

Parmi les projets annoncés en 2010-2011, citons, à titre d'exemples, la mise aux normes de l'école de cirque de Québec, la restauration et l'aménagement du Parc régional de Val-Jalbert, la rénovation et la mise aux normes du Centre d'arts Orford ainsi que le projet de maintien d'actifs de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

À l'instar du secteur patrimonial, la part investie par le Ministère est financée à même le Plan québécois des infrastructures *Des fondations pour réussir*. En comptant l'investissement de tous les partenaires, la valeur du parc des équipements culturels s'est améliorée de 5,0 % cette année. La variation globale sur les trois ans est de 14,9 %, ce qui démontre bien que le PQI favorise la modernisation et la qualité des immeubles et des équipements culturels.

TAUX D'AMÉLIORATION DE LA VALEUR DU PARC IMMOBILIER CULTUREL

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible annuelle	2 %	2 %	2 %
Résultat	3,0 % ⁶	6,3 %	5,0 %

INDICATEUR 5

Le nombre d'équipements culturels construits pour parachever le réseau

Cible triennale

60 nouveaux équipements culturels

Résultat

35 nouveaux équipements culturels

Degré d'atteinte de la cible triennale

58 %

Résultats

Le Ministère bénéficie d'enveloppes budgétaires pour soutenir la mise aux normes et le maintien d'actifs des équipements culturels dans le cadre du Plan québécois des infrastructures mis en œuvre en novembre 2007. On entend par maintien d'actifs les travaux qui visent à garantir la sécurité des personnes et des biens, à contrer la vétusté des immeubles et à assurer leur conservation (réparations majeures, réfection, conformité aux normes), sans en changer la vocation. Cette orientation permet la modernisation et la rénovation des équipements pour favoriser le maintien de la qualité des immeubles et équipements culturels. Une intervention planifiée à long terme sur les équipements favorisera leur durabilité en plus de consolider les investissements gouvernementaux.

La majeure partie des projets retenus portent sur des équipements existants dont les installations gagnaient à être améliorées en priorité, tant au chapitre des équipements spécialisés qu'à celui de l'immobilier. Cette tendance axée sur le maintien d'actifs devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a annoncé un peu plus de 28 M\$ pour les nouveaux équipements culturels. Avec la contribution financière des différents partenaires, les sommes totales investies s'élèvent à plus de 42,8 M\$.

5 Donnée révisée afin de ne pas prendre en compte la dépréciation annuelle globale du parc immobilier culturel.

6 Voir la note précédente.

Notons que toute l'enveloppe dédiée aux nouveaux équipements a été complètement allouée. Le nombre moins élevé de projets s'explique en partie par leur envergure, qui a résulté en des aides plus importantes pour certains, et, par ailleurs, dans le cadre du PQI, par le fait que la priorité gouvernementale est accordée aux projets de maintien d'actifs. Parmi les nouveaux équipements, signalons l'aménagement d'une bibliothèque dans la municipalité de Sacré-Cœur, l'agrandissement de la bibliothèque de Varennes ainsi que la relocalisation de la radio communautaire CIBL Radio-Montréal.

Rappelons qu'un nouvel équipement nécessite plusieurs études, tant pour en assurer la bonne planification que pour garantir son fonctionnement à long terme. Ce travail de préparation que doivent mener à bien les clients-partenaires explique le résultat de 12 projets annoncés en 2010-2011.

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS CONSTRUITS POUR PARACHEVER LE RÉSEAU				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	TOTAL
Cible annuelle	20	20	20	60
Résultat	13	10	12	35

ORIENTATION 2

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS, À LA PROMOTION ET À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL

Le caractère francophone et la taille réduite du marché québécois obligent le gouvernement à adopter des positions pour la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'étranger. Le gouvernement souhaite conclure avec le gouvernement fédéral une entente qui permettrait au Québec de s'assurer du développement intégré de sa culture, ainsi qu'une entente relative aux communications. La Politique internationale du Québec, quant à elle, a priorisé le développement des compétences et des instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger. Aussi, le Québec milite pour le renforcement des appuis formels en faveur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui consacre le droit des États et des gouvernements à maintenir, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle.

Axe 4 - Les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications

Objectif 4

Défendre les intérêts du Québec sur les enjeux touchant les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications

INDICATEUR 6

L'état d'avancement de l'entente en culture avec le gouvernement fédéral

Cible triennale

Une entente en culture avec le gouvernement fédéral

Résultat

Aucun projet d'entente

Degré d'atteinte de la cible triennale

0 %

Résultats

Le gouvernement du Québec réclame la conclusion d'une entente en culture avec le gouvernement fédéral. L'objet de cette entente porte sur les ressources financières découlant des programmes de subventions et de contributions administrés par le gouvernement fédéral dans le domaine de la culture.

Le gouvernement fédéral n'a pas manifesté son intérêt à négocier une entente en culture. Sur le plan administratif, aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet au cours de l'année 2010-2011.

INDICATEUR 7

L'état d'avancement de l'entente en communications avec le gouvernement fédéral

Cible triennale

Une entente en communications avec le gouvernement fédéral

Résultat

Aucun projet d'entente

Degré d'atteinte de la cible triennale

0 %

Résultats

Aucune entente de communications conclue mais conformément au plan annoncé par le Parti conservateur du Canada en septembre 2008 et visant, entre autres, à consulter le Québec et les groupes représentant les minorités francophones du Canada lors de la nomination des conseillers francophones du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), ce qui constitue l'une des demandes du gouvernement du Québec en rapport avec l'éventuelle entente en communications, le ministre du Patrimoine canadien, M. James Moore, a écrit, le 16 août 2010, à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, au sujet du processus de sélection pour le poste de vice-président (Radiodiffusion) du CRTC. La ministre St-Pierre lui a répondu, le 26 août 2010, en dressant, notamment, une liste de critères à considérer dans le profil du poste à pourvoir afin de répondre aux attentes du Québec tout en rappelant les lettres d'avril 2008 et de mars 2009.

Axe 5 - La promotion et la mise en marché hors Québec

Objectif 5

De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture

INDICATEUR 8

Le pourcentage de mesures de la Politique internationale du Québec réalisées

Cible triennale

100 % des mesures réalisées

Résultat

100 % des mesures réalisées

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 %

Résultats

Une des priorités gouvernementales est de contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international. L'année 2010-2011 constitue la deuxième année du second plan d'action de la Politique internationale du Québec et le Ministère a continué à prioriser les actions liées au développement de marchés afin d'accroître la présence des milieux culturels québécois à l'étranger. Le Ministère a poursuivi, en collaboration avec le CALQ, la SODEC et les conseillères et les conseillers culturels en poste au sein des représentations hors Québec, la réalisation d'actions en conformité avec les objectifs et les mesures de la Politique internationale du Québec.

Compte tenu des mandats spécifiques du Ministère, celui-ci a privilégié certains axes d'intervention afin :

- › de soutenir financièrement les milieux culturels pour accroître la circulation des organismes et de leur production sur les marchés hors Québec. Dans cette même perspective le Ministère a aussi accordé des aides financières pour la venue au Québec de diffuseurs et de programmeurs étrangers, notamment à l'occasion de 19 festivals et événements internationaux;
- › de renforcer la présence collective des organismes et entreprises artistiques et culturels dans les salons, festivals, événements et marchés internationaux afin d'assurer une visibilité accrue à la présence québécoise à l'étranger comme ce fut le cas en Argentine, en Italie, aux États-Unis et au Canada;
- › d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis pour le volet Arts et culture par la réalisation de mesures visant à intensifier le développement du marché américain et y accroître la présence des artistes et créateurs québécois, y compris l'élaboration d'un guide d'information diffusé sur le site Web du Ministère;
- › de mettre en œuvre le volet Culture des ententes de coopération internationales qui ont permis la réalisation de 29 projets avec la France, le Royaume-Uni, la Catalogne, l'Italie, la Communauté française de Belgique, le Burkina Faso et Haïti;
- › de travailler de concert avec le réseau des conseillères et des conseillers hors Québec dans l'élaboration et la mise en place de stratégies territoriales et de permettre au réseau d'appuyer des activités de promotion culturelle en mettant en valeur la présence d'artistes et de compagnies du Québec sur leur territoire.

Axe 6 - La diversité des expressions culturelles

Objectif 6

Assumer le leadership du Québec dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR 9

Le nombre de participations à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

Cible triennale

Sept participations

Résultat

Sept participations

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 %

Résultats

En 2010-2011, le Ministère a participé à la définition des positions québécoise et canadienne qui ont été présentées et défendues à l'UNESCO. En effet, le Ministère, qui coordonne les relations interministérielles québécoises dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors de la quatrième session ordinaire du Comité intergouvernemental qui s'est tenue à Paris, du 29 novembre au 3 décembre 2010. Le Comité intergouvernemental est l'instance chargée entre autres d'élaborer les projets de directives opérationnelles. À cette occasion, il a donné son aval à des projets de directives opérationnelles concernant notamment le partage de l'information et la transparence, l'échange, l'analyse et la diffusion de l'information ainsi que l'éducation et la sensibilisation du public. Il s'est également intéressé à la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC).

Le Ministère et les autres ministères québécois partenaires dans le dossier ont participé jusqu'à présent à deux rencontres préparatoires avec leurs homologues fédéraux afin de se concerter sur les positions canadiennes qui seront défendues lors de la 3^e session ordinaire de la Conférence des Parties qui se déroulera en juin 2011.

NOMBRE DE PARTICIPATIONS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES DE L'UNESCO

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	TOTAL
Cible annuelle	3	2	2	7
Résultat	3	2	2	7

ORIENTATION 3

INCITER LES CITOYENNES ET CITOYENS, NOTAMMENT LES JEUNES, À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Le développement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes revêt une importance prépondérante pour le renouvellement des publics. En 1997, le Ministère et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont signé un protocole d'entente leur permettant de resserrer les liens entre la culture et l'éducation. Par ailleurs, le Ministère soutient des institutions muséales, des organismes de diffusion pluridisciplinaire de spectacles et des bibliothèques publiques pour qu'ils élaborent des stratégies de développement de publics, notamment auprès des jeunes, afin de leur faire vivre une expérience culturelle satisfaisante susceptible d'éveiller chez eux l'intérêt et le goût des activités artistiques et culturelles.

Axe 7 - Le partenariat Culture-Éducation

Objectif 7

Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

INDICATEUR 10

Le nombre d'étapes réalisées pour renforcer la dimension culturelle à l'école

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Résultat

Une étape réalisée

Degré d'atteinte de la cible triennale

33 %

Résultats

En 2010-2011, le Ministère a continué d'investir des efforts dans la poursuite de la réalisation d'actions conjointes menées avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dont la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires.

Durant la même période, la principale activité réalisée pour renforcer la dimension culturelle à l'école est une importante réflexion sur le renouvellement du Protocole d'entente culture-éducation signé par les deux ministères en 1997. De cette réflexion, trois enjeux sont ressortis et des travaux de fond sur chacun d'eux pourront être abordés lorsque les autorités des deux ministères autoriseront l'actualisation du Protocole le rendant davantage en adéquation avec les nouvelles réalités du monde scolaire et culturel d'aujourd'hui.

Par ailleurs, les actions conjointes menées par les deux ministères dans le cadre du Protocole d'entente culture-éducation, telles que le programme *La culture à l'école*, le Répertoire de ressources Culture-Éducation, les prix de reconnaissance Essor, le Mois de la culture à l'école, ont été maintenues au cours de l'exercice 2010-2011.

Axe 8 - Les sorties culturelles des jeunes

Objectif 8

Augmenter le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées qui participent à des sorties dans des lieux culturels professionnels

INDICATEUR 11

L'augmentation du nombre d'élèves ayant participé à des sorties dans les lieux culturels professionnels

Cible triennale

5 000 élèves de plus

Résultat

231 287 élèves de plus

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 % et plus

Résultats

Le programme *La culture à l'école* est géré conjointement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Étant donné que les rapports d'activité des commissions scolaires sont produits trois mois après la fin de l'année scolaire, le Ministère doit donc se référer aux résultats de l'année précédente.

En 2009-2010, 148 299 élèves ont participé, dans le cadre du programme *La culture à l'école*, à des sorties dans des lieux culturels professionnels. Il s'agit d'une augmentation de 0,9 % par rapport aux 146 966 élèves qui y avaient participé en 2008-2009. On constate l'effet de l'ajout d'une somme de 600 000 \$ par le MELS au programme *La culture à l'école* en 2008-2009, dont une partie a été exclusivement consacrée aux sorties culturelles. Par ailleurs, le programme permet aussi aux élèves de participer à une activité artistique ou culturelle à l'école. Le nombre d'élèves qui ont participé à ce type d'activité a diminué de 1,5 %, passant de 392 151 en 2008-2009 à 386 213 en 2009-2010.

Pour la même période, la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, mise en branle et gérée par le Ministère et qui vise à payer une partie des coûts de transport (maximum de 40 %) des écolières et des écoliers lors de sorties dans les salles de spectacle, a joint 246 478 élèves au lieu des 268 432 l'année précédente, ce qui représente une diminution de 8 %.

NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT PARTICIPÉ À DES SORTIES DANS LES LIEUX CULTURELS PROFESSIONNELS			
Programme ou mesure	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	165 125	166 776	168 444
1 Programme <i>La culture à l'école</i> volet Activités à l'école	356 248	392 151	386 213
2 Programme <i>La culture à l'école</i> volet Sorties dans les lieux culturels professionnels	136 276	146 966	148 299
Sous-total du programme (1 + 2)	492 524	539 117	534 512
3 Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel	ND	268 432	246 478
Total des sorties dans des lieux culturels professionnels (2 + 3)	ND	415 398	394 777

En somme, ce sont quelque 394 777 élèves qui ont participé à des sorties dans des lieux culturels professionnels en 2009-2010. Pour la période couverte par la planification stratégique (2007-2010), ce sont 231 287 élèves de plus que le point de référence, soit 163 490 élèves, qui ont pris part à des sorties dans les lieux culturels professionnels. Il est important d'interpréter avec prudence ce résultat, car la récurrence de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel a été annoncée en 2008-2009 seulement, et ce n'est qu'à partir de ce moment qu'un processus de collecte de données sur le nombre d'élèves participants a été mis en place. Ainsi, le point de référence (2006-2007) pour établir la cible initiale tenait compte uniquement du nombre d'élèves ayant participé à des sorties dans des lieux culturels professionnels grâce au programme *La culture à l'école*. L'année de référence a été particulièrement faste. La cible initiale était donc ambitieuse et non représentative d'un contexte normal.

Il est nécessaire de rappeler qu'en vertu du programme, les établissements scolaires sont libres de choisir entre la tenue d'une activité à l'école ou en dehors de celle-ci. On remarque, pour l'ensemble du programme *La culture à l'école*, une hausse quant au nombre d'élèves qui ont participé à des activités culturelles (à l'école ou lors de sorties culturelles) entre 2007-2008 et 2009-2010, passant de 492 524 à 534 512 élèves. Par ailleurs, la baisse du nombre d'élèves ayant pris part à des sorties culturelles par l'intermédiaire de la mesure de soutien en 2009-2010, comparativement à l'année précédente, peut s'expliquer notamment par le fait que les frais liés à une sortie culturelle sont plus élevés que ceux nécessaires à la tenue d'activités dans l'école (coût des billets de spectacle ou des droits d'entrée dans un lieu culturel reconnu, frais de transport des élèves plus élevés en raison du prix à la hausse de l'essence, etc.). Enfin, le mode d'organisation scolaire au secondaire, qui se traduit par la succession de courtes périodes d'enseignement données par différents membres du corps enseignant, rend plus complexe la réalisation de sorties culturelles.

Globalement, la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel et le programme *La culture à l'école* continuent d'atteindre leur objectif principal qui est de former des citoyennes et des citoyens culturellement actifs en multipliant les expériences vécues par les élèves sur le plan culturel. Ces expériences sont permises grâce à la collaboration entre le personnel enseignant ou d'autres ressources scolaires, d'une part, et les ressources culturelles (artistes, écrivaines, écrivains, organismes culturels professionnels inscrits au Répertoire de ressources Culture-Éducation) et les diffuseurs spécialisés en arts de la scène, d'autre part.

Axe 9 - La fréquentation des lieux culturels

Objectif 9

Accroître la fréquentation des lieux culturels par des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes aînées

INDICATEUR 12

Le pourcentage de bibliothèques publiques autonomes qui ont au moins une stratégie de développement adaptée aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes aînées⁷

Cible triennale

50 % des bibliothèques publiques autonomes⁸

Résultat

95 %

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 % et plus

Résultats

La participation des citoyennes et des citoyens aux activités artistiques et culturelles est au cœur des préoccupations du Ministère et de ses partenaires sur l'ensemble du territoire québécois. La diversité de l'offre culturelle et plus largement des activités de loisir, conjuguée aux contraintes du temps de loisir disponible pour chaque personne, oblige les responsables des lieux culturels à redoubler d'efforts pour accroître la fréquentation de ces lieux en mettant en place des stratégies ciblées pour chacune des clientèles visées. Les besoins des différents publics sont diversifiés et ne représentent donc pas un seul groupe homogène au chapitre des pratiques culturelles.

⁷ Diffère de celui inscrit dans le Plan stratégique 2008-2011.

⁸ Diffère de celle inscrite dans le Plan stratégique 2008-2011.

C'est dans ce contexte que le Ministère désire soutenir, par l'intermédiaire des plans d'action de ses partenaires, les initiatives créatrices qui adaptent leur approche et leurs activités aux besoins spécifiques des diverses clientèles, notamment ceux des jeunes et des personnes âgées. Étant donné que le Ministère n'a un historique que pour le secteur des bibliothèques publiques autonomes, la reddition de comptes est circonscrite à ce secteur. De plus, les données disponibles permettent de calculer le nombre de bibliothèques publiques autonomes qui ont au moins une stratégie de développement adaptée aux publics ciblés et non le pourcentage des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés comme mentionné dans le Plan stratégique 2008-2011.

Bibliothèques publiques autonomes

Les bibliothèques publiques comptent parmi les lieux culturels les plus accessibles et les plus fréquentés. Elles ont modernisé et diversifié l'offre d'ouvrages et ont mis sur pied des activités d'animation et de sensibilisation à la lecture pour devenir de véritables lieux d'animation et de diffusion de la culture, où les nouvelles technologies occupent aujourd'hui une place de choix.

La mise en œuvre de stratégies ciblées contribue à la performance des bibliothèques publiques. Ainsi, en 2010-2011, on évalue à l'échelle du Québec que 95 % des bibliothèques publiques autonomes se sont dotées de telles stratégies adaptées aux publics ciblés.

POURCENTAGE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUI ONT DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉES AUX PUBLICS CIBLÉS, NOTAMMENT LES JEUNES ET LES PERSONNES ÂGÉES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible annuelle	10 %	20 %	20 %
Résultat	90 %	95 %	95 %

ORIENTATION 4

INTÉGRER LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DANS L'OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION, AUX CLIENTÈLES ET AUX PARTENAIRES

Le secteur de la culture et des communications vit des transformations importantes en raison du développement du numérique. La présence, l'accessibilité et la visibilité des contenus culturels francophones québécois dans le réseau numérique, mobile et sans frontières, représentent un défi de taille. Le Ministère veut assumer son leadership en s'assurant que la population de toutes les régions du Québec peut accéder facilement à des contenus numérisés culturels sur Internet. Les politiques et les programmes de soutien du Réseau ministériel de la culture et des communications doivent refléter la transformation rapide qui s'opère actuellement dans la production et la diffusion des contenus numériques culturels.

Axe 11 - Les contenus numériques culturels

Objectif 11

De concert avec le Réseau ministériel de la culture et des communications, aider les clientèles et les partenaires à favoriser la création, la production, la diffusion et la conservation de contenus numériques culturels

INDICATEUR 14

Le nombre de partenaires qui contribuent au plan d'action sur les contenus numériques culturels

Cible triennale

Dix partenaires

Résultat

Dix partenaires

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 %

Résultats

L'aide au développement des contenus culturels numériques repose sur une concertation des actions des organismes et sociétés d'État du réseau ministériel.

À la suite des travaux du chantier numérique auquel participaient les quatre premiers partenaires, soit le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ), la Régie du cinéma, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), ainsi qu'au dépôt du rapport du comité L'Allier, trois chantiers majeurs spécifiques de la transition aux technologies numériques ont été ouverts : la SODEC et le CALQ sont à consulter leurs clientèles afin de proposer à la ministre des scénarios d'action en regard de la mise en marché des arts et des produits culturels, tandis que le Ministère fait l'examen de ses propres programmes afin d'assurer leur adéquation à l'ère du numérique. Il procédera ensuite à l'intégration de ces trois démarches afin de soumettre à la ministre des propositions d'action concertées sur les contenus numériques culturels.

De son côté, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) a déposé un projet sur le patrimoine culturel québécois auquel sont associés le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée de la civilisation, le Musée national des beaux-arts du Québec et la Cinémathèque québécoise, ce qui représente un ajout de cinq partenaires. Le projet contribuera au plan d'action sur les contenus numériques culturels avec la refonte du Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Enfin, la Société de la Place des Arts de Montréal contribue aussi au plan d'action, car elle s'est connectée cette année au réseau à bande ultralarge du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ).

Ainsi, cinq organismes ou sociétés d'État, de même qu'un partenaire reconnu dans la Loi sur le cinéma, la Cinémathèque, se sont ajoutés cette année à la liste des partenaires qui contribuent au plan d'action sur les contenus numériques culturels, pour un total de dix partenaires. Le Ministère a donc atteint la cible triennale.

En 4 jeu

L'amélioration des conditions de vie des artistes et de la situation financière des organismes culturels

ORIENTATION 5

COORDONNER L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE À L'ÉGARD DES PROFESSIONS ARTISTIQUES

Le niveau de vie des artistes ainsi que les conditions de pratique de leur art sont des préoccupations récurrentes au Québec, particulièrement depuis deux décennies. Le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques. Cependant, il ne peut relever ce défi seul. La participation de différents ministères et organismes gouvernementaux, notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Finances, le ministère du Revenu et celui du Travail, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Régie des rentes du Québec, est essentielle afin que chacun détermine des moyens pour adapter sa prestation de services aux besoins spécifiques des artistes.

Par ailleurs, les statistiques actuellement accessibles sur les sources de revenus des artistes sont trop globales pour cibler précisément les efforts à faire afin d'améliorer les conditions de vie des artistes professionnels. La participation du secteur privé est nécessaire, puisqu'elle contribue à diversifier et à consolider la situation financière des organismes culturels.

Axe 12 - La connaissance des professions artistiques et de communications

Objectif 12

S'outiller pour mieux connaître les professions artistiques et de communications

INDICATEUR 15

Le pourcentage des professions artistiques et de communications ciblées qui ont fait l'objet d'une enquête

Cible triennale

50 % des professions artistiques et de communications ciblées

Résultat

50 % des professions ciblées ont fait l'objet d'une enquête

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 %

Résultats

Conscient des limites des données disponibles auprès de Statistique Canada, le Ministère a pris l'initiative de réaliser de nouvelles enquêtes statistiques récurrentes sur les professions artistiques et de communications. Ces enquêtes permettront de combler les lacunes au chapitre de la connaissance de la rémunération et d'autres dimensions afin de mieux cerner la réalité socioéconomique des personnes qui exercent ces professions, ce qui aidera à mieux cibler les interventions ministérielles et gouvernementales.

Au début de l'année 2010-2011, s'est terminée la collecte de données auprès des écrivaines et des écrivains (première enquête), et s'est réalisé le prétest auprès des danseuses, des danseurs et des chorégraphes (deuxième enquête). Les traitements statistiques et l'analyse des résultats de l'enquête auprès des écrivaines et des écrivains se sont déroulés à l'été et à l'automne 2010, en même temps que se poursuivait la collecte de données auprès des danseuses, des danseurs et des chorégraphes. Simultanément, il y a eu mise en place d'étapes préparatoires à l'enquête auprès des artistes en arts visuels (troisième enquête). À la fin de l'année 2010-2011, la collecte de données auprès des danseuses, des danseurs et des chorégraphes s'est terminée. Le prétest de l'enquête auprès des artistes en arts visuels a débuté durant l'année 2010-2011.

Les résultats des trois enquêtes, auprès des écrivaines et des écrivains, auprès des danseuses, des danseurs et des chorégraphes, et auprès des artistes en arts visuels, seront publiés au cours de l'année 2011-2012. Selon la programmation, une quatrième enquête, qui touchera les musiciennes, les musiciens, les chanteuses et les chanteurs, s'amorcera en 2011-2012. Elle sera suivie d'une cinquième enquête, cette fois-ci auprès des actrices, des acteurs, des comédiennes et des comédiens.

Axe 13 - Le filet de sécurité sociale

Objectif 13

Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes, de concert avec les partenaires gouvernementaux

INDICATEUR 16

Le nombre d'actions réalisées pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes⁹

Cible triennale

Réaliser quatre actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes¹⁰

Résultat

Trois actions réalisées

Degré d'atteinte de la cible triennale

75 %

Résultats

Au cours de la dernière année, le Ministère a amorcé une collaboration avec le ministère du Travail visant à explorer les modèles existants en matière de filet social pour les artistes. Un plan de travail a été élaboré, lequel prévoit un examen comparatif des dispositifs adoptés dans quelques pays d'Europe, aux États-Unis et au Canada. Un portrait des mesures existantes au Québec sera également tracé.

L'objectif est de vérifier si un de ces modèles ou une combinaison de ceux-ci pourrait permettre d'en concevoir un pour les artistes travailleurs autonomes québécois. Les artistes sont ceux visés par la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01) et ceux visés par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1). Ces travaux découlent des constats du Comité permanent à l'amélioration des conditions socioéconomiques dans le *Bilan de la mise en œuvre du plan d'action Pour mieux vivre de l'art*, remis à la ministre en juillet 2008 et au constat du comité L'Allier dans le rapport remis à la ministre en mars 2010. Rappelons que deux actions ont été réalisées durant l'année 2009-2010.

⁹ Diffère de celui inscrit dans le Plan stratégique 2008-2011.

¹⁰ Diffère de celle inscrite dans le Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 6

DÉVELOPPER LE FINANCEMENT PRIVÉ EN CULTURE

Le financement de la culture et des communications repose tant sur les revenus d'exploitation des organismes et sur l'aide privée que sur l'aide publique. En ce qui concerne plus spécifiquement le financement privé, le Ministère souhaite favoriser le rapprochement entre les milieux des arts et de la culture et le milieu des affaires. L'action du programme Placements Culture incarne très bien cette orientation en permettant l'appariement des dons reçus par les organismes des secteurs de la culture et des communications.

Axe 14 - Le partenariat entre les gens d'affaires et les organismes culturels

Objectif 14

Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé des organismes culturels

INDICATEUR 17

Le nombre d'initiatives réalisées du Plan d'action sur l'investissement privé

Cible triennale

Six initiatives réalisées

Résultat

Six initiatives réalisées

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 %

Résultats

Les actions visant le développement du financement privé sont réalisées par l'équipe de Placements Culture, dont la gestion a été confiée au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Les autres partenaires sont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Société de développement des entreprises culturelles et Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Tout d'abord, rappelons les six initiatives inscrites dans le Plan stratégique 2008-2011 :

- › coordination des travaux pour établir un portrait fiable de la situation du mécénat culturel au Québec;
- › collaboration aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications qui lancera une enquête sur le financement de la culture;
- › mise en ligne d'informations sur le mécénat culturel;
- › préparation d'une brochure de sensibilisation au mécénat culturel;
- › sensibilisation et mobilisation du milieu des affaires par l'entremise des chambres de commerce;
- › collaboration à la mise en place d'une table de concertation permanente affaires-culture.

Quatre de ces initiatives ont été réalisées par les années passées. Le 10 novembre 2010, le site de Placements Culture a été mis à jour offrant ainsi de nouvelles informations sur le mécénat culturel. Aussi, la tournée de sensibilisation en régions a permis d'établir des contacts ou de consolider les contacts déjà établis. C'est dans ce contexte que le CALQ a signé 18 accords de coopération avec des conseils régionaux de la culture ou des organismes équivalents au Québec. Ces accords servent à offrir un support logistique favorisant l'organisation d'événements de promotion pour le programme Placements Culture. Ces démarches devraient aboutir à la création de groupes de concertation sur le mécénat culturel dans les régions, précédant l'organisation d'une table de concertation nationale.

ORIENTATION 7

RENFORCER L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE VISANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Si le Québec figure parmi les meilleurs modèles de société en ce qui concerne l'égalité de droit entre les femmes et les hommes, des défis restent à relever en vue d'atteindre l'égalité de fait pour les femmes. Les situations d'inégalité constituent un frein pour l'épanouissement optimal des personnes. Afin de mieux soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère reconnaît l'importance de travailler en étroite collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux engagés en matière d'égalité. Trois axes d'intervention sont jugés prioritaires, réunissant plusieurs actions gouvernementales, soit les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ainsi que la violence à l'égard des femmes.

Axe 15 - Les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes

Objectif 15

Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes

INDICATEUR 18

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

Cible triennale

Deux étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

Résultat

Deux étapes réalisées

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 %

Résultats

Le *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010* a été déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2010. Les données compilées dans le bilan démontrent qu'au terme des trois années de mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 96 % des actions ont été réalisées ou sont en voie de l'être (78,5 % sont entièrement réalisées). Les investissements liés au plan d'action pour trois ans totalisent un montant d'au moins 180 M\$, alors que les crédits additionnels affectés au plan étaient de 24 M\$.

Parmi les mesures phares de ce plan, soulignons seulement :

- › la signature d'ententes avec les 21 conférences régionales des élus (CRE) et d'autres partenaires pour stimuler l'action régionale en matière d'égalité. Ces ententes ont permis la réalisation de près de 200 projets régionaux. Le montant de 3 M\$ investi en trois ans par le Ministère a été triplé par la contribution des partenaires;
- › le développement du réseau des organismes Femmessor, anciennement appelés organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin, dédiés à l'entrepreneuriat féminin, maintenant présents dans 11 régions du Québec, par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Ce sont 4,9 M\$ en prêts qui ont été accordés aux femmes entrepreneures, pour des projets totalisant 27,7 M\$. Les organismes ont répondu aux demandes de soutien et de conseil de près de 1 200 femmes et près de 1 000 emplois ont été créés ou maintenus;
- › les campagnes gouvernementales de sensibilisation à la violence conjugale et aux agressions sexuelles, sous la responsabilité conjointe du Ministère et du ministère de la Justice (MJQ). Sept phases de ces campagnes ont été réalisées sur la période 2007-2010 ainsi que des post-tests qui démontrent une meilleure connaissance des faits et une conscience de la gravité des gestes chez les personnes répondantes exposées aux campagnes. De plus, une ligne téléphonique sans frais de soutien et de référence pour les victimes d'agression sexuelle a été mise en place par le MJQ;
- › le financement de 15 organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a permis de mettre en œuvre des projets visant l'insertion et le maintien en emploi des femmes.

De plus s'ajoute aux réalisations la sanction d'un projet de loi réaffirmant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Le suivi d'indicateurs sociaux permettant de mesurer la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec a également permis de constater des avancées importantes. Le document *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec: Faits saillants*, déposé à l'automne 2010, en fait état. Par exemple, le taux d'emploi des mères d'enfants d'âge préscolaire a augmenté dans les dix dernières années, passant de 66,8 % en 2000 à 73,9 % en 2009, et est maintenant supérieur à celui de l'Ontario qui est de 68,1 % en 2009. Les programmes d'employabilité ainsi que la politique familiale du gouvernement du Québec ont sans conteste contribué à cette hausse importante pour l'atteinte de l'autonomie économique des femmes. Le taux de faible revenu des femmes chefs de famille monoparentale, quant à lui, a diminué de près de 20 points de pourcentage en sept ans, passant de 41,6 % en 2000 à 21,7 % en 2007.

Des consultations particulières et des auditions publiques se sont déroulées en janvier et février 2011, devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale, en vue de l'élaboration du deuxième plan d'action découlant de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Axe 16 - L'analyse différenciée selon les sexes

Objectif 16

Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes

INDICATEUR 19

Le nombre de politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

Cible triennale

Quinze politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux

Résultat

Trente-trois projets proposés

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 % et plus

Résultats

Le plan d'action gouvernemental 2007-2010 en matière d'égalité de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* vise l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans au moins 15 projets d'envergure en relation avec la mission des ministères et des organismes. Les cibles visées annuellement par ce plan d'action sont respectivement de 6 projets pour 2007-2008, de 6 pour 2008-2009 et de 3 pour 2009-2010. Le plan d'action a été prolongé d'une année.

En 2010-2011, la cible de trois politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes a été atteinte et même dépassée.

En effet, 17 nouveaux projets ont été proposés au cours de cette année, et ce, par 13 ministères et organismes. Ce dépassement s'explique en très grande partie par l'adoption du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui comprend 15 mesures ADS dans huit ministères. De plus, de nouveaux engagements ont aussi été pris par des instances régionales et locales, soit un projet dans une conférence régionale des élus et 2 projets dans une grande ville (100 000 habitants et plus).

Ainsi, 33 projets ont été proposés par des ministères et organismes de 2007-2008 à 2010-2011, ce qui dépasse largement la cible triennale. De plus, 4 projets l'ont été dans les CRE et 3 dans une grande ville.

Axe 17 - La violence à l'égard des femmes

Objectif 17

Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles

INDICATEUR 20

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Cible triennale

Deux étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

Résultat

Deux étapes réalisées

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 %

Résultats

Le rapport de la mise en œuvre du plan d'action a été terminé en mars 2011 et sera rendu public en avril 2011. Il fait état de la mise en œuvre des engagements inscrits au Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale, pour la période comprise entre décembre 2004 et décembre 2010 étant donné qu'il a été prolongé d'une année. L'information qui y est reproduite provient des données fournies et validées par chacun des ministères concernés.

Selon l'ensemble de l'information recueillie, plus de 90 M\$ ont été consacrés à la réalisation des engagements contenus dans le plan d'action, dépassant ici largement les sommes estimées qui étaient de 65 M\$.

Rappelons que les Enquêtes générales sociales de 1999, 2004 et 2009 de Statistique Canada indiquent qu'un certain pourcentage de femmes et d'hommes subissent des actes de violence dans un contexte conjugal au Québec. Ces enquêtes démontrent que la violence subie par les femmes est beaucoup plus fréquente et grave que celle subie par les hommes.

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental est positif et permet d'affirmer que le gouvernement accorde une grande importance à contrer la violence conjugale et à venir en aide aux personnes qui en sont victimes. En 2009, 18 180 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ont été enregistrées par les corps de police et plus de huit victimes sur dix étaient des femmes, soit 14 891 femmes et 3 289 hommes. Le nombre d'homicides commis dans un contexte conjugal a diminué, passant de 24 en 2004 à 17 en 2009. Le taux d'homicides au Québec est inférieur à celui de pays comparables, telles la France et la Belgique.

INDICATEUR 21

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Résultat

Trois étapes réalisées

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 %

Résultats

L'état de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, sera rendu public en 2011-2012 et il présentera les principales réalisations des ministères concernés.

Parmi les mesures sous la responsabilité du Ministère dans ce plan d'action, soulignons celle concernant la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles réalisée conjointement avec le ministère de la Justice du Québec.

La quatrième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles avait pour principal objectif de susciter l'action par la dénonciation à la police. Elle a pris appui sur les *Statistiques 2009 sur les agressions sexuelles au Québec*, produites par le ministère de la Sécurité publique (MSP), qui révèlent qu'au Québec, en 2009, 5 293 infractions ont été enregistrées par les corps de police. La majorité des agressions sexuelles ont été commises contre des victimes mineures et se sont principalement produites dans une résidence privée. La diffusion de cette quatrième phase a eu lieu du 25 mars au 24 mai 2011 et, en raison de la campagne électorale fédérale, trois stations de télévision ont prolongé cette période de deux semaines. Le gouvernement a consacré à cette campagne la somme de 800 000 \$.

D'autres constats provenant de ce document statistique :

- › Quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des victimes étaient de sexe féminin (52 % de moins de 18 ans et 31 % de 18 ans et plus);
- › Dix-sept pour cent (17 %) étaient des victimes masculines (14 % de moins de 18 ans et 3 % de 18 ans et plus).

ORIENTATION 8

ÊTRE UN MINISTÈRE ATTENTIF À SON PERSONNEL QUI PARTAGE UNE PRÉOCCUPATION CITOYENNE AVEC SES PARTENAIRES

Le Ministère désire poursuivre ses efforts pour être une organisation attentive à son personnel, qui fait du sentiment d'appartenance une priorité et de la qualité de vie au travail, un engagement collectif. Le Ministère met en place de nouvelles pratiques de gestion qui visent le bien-être du personnel au travail et l'amélioration de la performance de l'organisation. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'administration publique en 2000, le Ministère a procédé à la refonte de son offre de services et de l'attribution de l'aide financière aux clientèles en tenant compte de la gestion axée sur les résultats.

Axe 18 - Un environnement de travail stimulant et valorisant

Objectif 18

Maintenir un environnement de travail favorisant le bien-être, le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes

INDICATEUR 22

Le pourcentage de mesures réalisées du Plan d'action 2008-2011
Pour un climat organisationnel harmonieux

Cible triennale

80 % des mesures réalisées

Résultat

78 % des mesures réalisées

Degré d'atteinte de la cible triennale

98 %

Résultats

Le plan d'action triennal *Pour un climat organisationnel harmonieux* a été lancé en mai 2008. Il comporte 41 mesures réparties dans 7 modules. En 2010-2011, la cible annuelle prévoyait la présentation des résultats d'un sondage sur la satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail, cependant aucun sondage n'a été administré. Toutefois, une évaluation qualitative de mi-parcours sur la satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail a été réalisée et un rapport a été déposé le 6 avril 2010. Le bilan triennal du plan d'action démontre que toutes les mesures prévues au plan d'action ont été entamées et ont fait l'objet d'un suivi. Ainsi, à la lumière des données recueillies, nous constatons que 78 % des mesures ont été réalisées au cours des trois dernières années.

Par exemple, en matière de motivation et de satisfaction ainsi que de qualité de vie au travail, des postes d'accueil ont été aménagés dans chaque direction. Les gestionnaires produisent un plan de travail annuel et analysent la criticité de leurs postes afin d'assurer le transfert des connaissances lors d'un départ.

En matière d'organisation du travail, de pratiques de gestion et de sentiment d'appartenance, des reportages sur différentes unités administratives ont été réalisés, des consultations ministérielles ont lieu dans des dossiers qui touchent l'ensemble de l'organisation tels que la planification stratégique et le développement durable, le personnel nouvellement arrivé est accueilli dans son unité de travail mais également au niveau du Ministère et plusieurs occasions sont offertes au personnel de présenter ses dossiers aux autorités. Toutefois, des efforts devront être consentis pour assurer une meilleure fluidité de l'information et des communications et optimiser l'évaluation du rendement et le développement du personnel.

Enfin, ces résultats témoignent non seulement de l'adhésion de tout le personnel, y compris les gestionnaires, à l'amélioration du climat de travail, mais également de sa contribution et de son engagement dans la réalisation quotidienne d'actions favorisant un climat harmonieux.

Axe 19 - La gestion axée sur les résultats

Objectif 19

Appuyer nos partenaires dans le développement de la gestion axée sur les résultats

INDICATEUR 23

Le taux de satisfaction moyen des partenaires qui ont suivi l'atelier de formation sur la gestion axée sur les résultats

Cible triennale

Un taux de satisfaction moyen de 80 %

Résultat

Un taux de satisfaction moyen de 91 %

Degré d'atteinte de la cible triennale

100 % et plus

Résultats

Le Ministère offre des ateliers de formation pour améliorer la compréhension et l'application des principaux concepts de la gestion axée sur les résultats pour les clients-partenaires des secteurs de la culture, des communications et de la condition féminine. L'atelier de formation vise à établir un vocabulaire commun pour les principaux concepts de cette approche de gestion, et à faciliter l'appropriation des outils de planification et de reddition de comptes mis en place dans le cadre des programmes de soutien financier du Ministère.

Au cours de l'année 2010-2011, les spécialistes en évaluation de programmes du Ministère ont offert l'atelier de formation à cinq reprises à des partenaires, joignant ainsi 66 personnes. Le taux de satisfaction moyen se situe à 93 % pour cette même année. Par ailleurs, pour la période couverte par la planification stratégique, 258 personnes ont été formées et le taux de satisfaction moyen est de 91 %.

TAUX DE SATISFACTION MOYEN DES PARTENAIRES QUI ONT SUIVI L'ATELIER DE FORMATION SUR LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible annuelle	80 %	80 %	80 %
Résultat	90 %	86 %	93 %

De plus, afin d'appuyer la mise en place de la gestion axée sur les résultats au Ministère, l'atelier a été offert à du personnel professionnel de différentes directions. Mentionnons également que des formatrices en analyse différenciée selon les sexes qui collaborent avec le Secrétariat à la condition féminine pour l'intégration de ce type d'analyse dans des projets régionaux ont participé cette même année à un atelier adapté à leurs besoins. Ainsi, au cours des trois dernières années, une dizaine d'ateliers de formation ont été offerts à du personnel travaillant dans le domaine de la culture.

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes ainsi que du traitement des plaintes. Voici les résultats de 2010-2011.

L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi avec courtoisie, attention, diligence, respect et équité la clientèle. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité. L'information communiquée à la clientèle était claire, concise, fiable et compréhensible.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

Une réponse a été rédigée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcccf.gouv.qc.ca ou à l'adresse cond.fem@scf.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande.

Aussi, une réponse a été formulée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information adressées au Ministère par courrier dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception de la demande.

La totalité des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications a été versée dans le site Web du Ministère. En plus de l'actualisation continue du site ministériel et des sites sectoriels sous la responsabilité du Ministère, deux nouveaux sites ont été mis en ligne, soit ceux de la Révolution tranquille et de l'Agenda 21C.

Aussi, le Ministère a réalisé des travaux de normalisation pour rendre accessibles aux personnes handicapées les principaux sites Web qu'il entretient. Afin de mesurer l'efficacité de ses efforts, le Ministère a fait valider le niveau d'accessibilité du site ministériel, ce qui a permis de déterminer des améliorations à apporter et des pratiques à corriger. Les pages Web évaluées ont reçu une note moyenne de 81 %. Par ailleurs, pour informer les internautes et les inciter à demander de l'aide au besoin, une page *Accessibilité* a été mise en ligne dans le site ministériel et dans trois sites sectoriels. Les personnes à mobilité réduite ont accès aux bureaux du Ministère.

Le traitement des demandes

Le Ministère a offert un accès direct au service en ligne transactionnel sécurisé appelé *di@pason*. Les délais moyens obtenus à la suite du traitement des différentes demandes pour tous les types de services d'aide financière sont présentés dans le tableau suivant.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Engagements	Délai moyen obtenu en jours ouvrables			Délai moyen ciblé en jours ouvrables
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS				
Demande d'aide financière				
Demande d'inscription au système électronique de gestion des demandes d'aide financière	2,5	2,3	3,3	2
Admissibilité de la demande du demandeur d'aide financière produite dans di@pason	12,1	10	11,8	10
Demande d'autorisation ou de permis				
Autorisation de restauration d'un bien classé une fois la demande acceptée	3,4	3,3	5,4	10
Permis de fouille archéologique une fois la demande acceptée	6,4	8,0	7,1	10
Demande d'agrément				
Délivrance du certificat d'agrément une fois le dossier complet	18,2	50,7 ¹¹	90 ¹²	30
Demande de recommandation				
Réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministère du Revenu du Québec à partir du dépôt de la demande et des documents exigés	47,5 ¹³	18,9	17,1	20
EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES				
Demande d'aide financière				
Envoi d'un accusé de réception, en période d'inscription, à toute demande de financement formulée par courrier suivant la réception de la demande	0,4	3,6	1,5	10
À la suite de l'analyse de la demande, envoi d'une lettre d'acceptation ou de refus à l'organisme suivant la décision de la ministre	3	3	3	30

11 Le traitement des demandes d'agrément a dû être suspendu durant le processus de nominations au Conseil consultatif de la lecture et du livre. Les nominations sont en vigueur depuis le 18 février 2010.

12 Par ailleurs, le délai moyen entre le moment où le dossier est complet et celui où le requérant est avisé de l'admissibilité technique de sa demande était de 14 jours ouvrables en 2010-2011.

13 Le processus mis en place pour compiler les données sur une base annuelle a permis de constater en 2008-2009, un écart entre le délai moyen ciblé initialement et le délai obtenu. Partant de ce constat, des mesures ont été instaurées afin de revoir le mode de traitement de ces requêtes de façon à respecter dès 2009-2010 les engagements à cet égard de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Le traitement des plaintes

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère a reçu et traité 50 communications verbales ou écrites de citoyennes et de citoyens insatisfaits. De ce nombre, 12 communications peuvent être considérées comme des plaintes. Parmi ces plaintes, sept ont été redirigées vers d'autres organisations, dont deux vers des sociétés d'État relevant de la responsabilité de la ministre, trois vers un organisme de l'appareil gouvernemental québécois, une vers le gouvernement fédéral et une dernière vers une municipalité.

Trente-huit communications s'avéraient des commentaires, des suggestions ou des attentes : quatre de ces communications ont été redirigées vers d'autres entités et deux ont été formulées de façon anonyme.

Le traitement de chacune de ces communications a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements du Ministère contenus dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. De plus, aucune plainte ne concernait les engagements exprimés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

L'évaluation de programmes

L'évaluation périodique des programmes est une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats. Le Ministère entend contribuer à l'implantation d'une véritable culture d'évaluation de programmes continue. Ainsi, de façon à actualiser en permanence ses interventions, il est prévu un examen régulier de tous les programmes de subventions afin de réévaluer tant leur pertinence que l'atteinte des résultats.

C'est dans ce contexte qu'en 2010-2011, trois évaluations ont été rendues publiques :

- › celle du Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales reconnues, accompagnée d'un portrait statistique dressant un état de la situation;
- › celle du Programme d'aide au fonctionnement pour les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP);
- › celle de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, accompagnée d'une analyse différenciée selon les sexes.

Ces rapports finaux alimentent les travaux d'actualisation des programmes et des politiques, et contribuent à l'amélioration des mécanismes de reddition de comptes.

Par ailleurs, trois autres programmes ont fait l'objet d'une démarche d'évaluation en 2010-2011, soit :

- › celle du Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les hommes et les femmes;
- › celle du Programme sur le réseau et les tables de concertation en matière de condition féminine;
- › celle du Programme d'aide aux immobilisations.

Les documents finaux sur ces trois programmes sont attendus en 2011 et sont produits à la suite des nouvelles exigences du Conseil du trésor afin de reconduire leurs normes.

L'éthique au Ministère

En 2010-2011, les actions entreprises afin de promouvoir une culture éthique au Ministère se sont poursuivies en cohérence avec le Plan d'action ministériel en éthique 2008-2011. Les activités de sensibilisation du personnel à l'occasion des séances d'accueil des nouvelles personnes engagées ont joint 27 personnes. Un très fort pourcentage de gestionnaires, soit plus de 90 %, ont reçu une formation et les concepts de la gestion éthique leur sont dorénavant familiers. Le service-conseil a pour sa part reçu et traité quatre demandes.

4 LA GESTION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Au 31 mars 2011, le Ministère comptait 433¹⁴ employées et employés (361 réguliers et 72 occasionnels). Il s'agit d'une hausse de 14 personnes par rapport au 31 mars 2010, ce qui s'explique notamment par la dotation d'emplois réguliers laissés vacants à la fin de l'année dernière. En termes d'équivalents temps complets (ETC), le Ministère a utilisé 383 ETC en 2010-2011, soit 326 ETC réguliers et 57 ETC occasionnels.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS 2011 PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE		
Grande unité administrative	Personnel	
	Régulier	Occasionnel
Bureau de la sous-ministre	42	13
Direction générale des relations avec les sociétés d'État et les immobilisations	17	8
Direction générale de l'administration	66	8
Sous-ministériat à l'action territoriale	146	16
Sous-ministériat des politiques, du patrimoine, de la muséologie et des communications	71	21
Secrétariat à la condition féminine	19	6
Total	361	72

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI						
Catégorie d'emploi	2009		2010		2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Administrateur d'État	5	1,1 %	4	0,9 %	5	1,2 %
Cadre	36	8,1 %	34	8,1 %	36	8,3 %
Professionnel	257	58,1 %	253	60,4 %	267	61,7 %
Technicien	76	17,2 %	74	17,7 %	66	15,2 %
Personnel de bureau	67	15,2 %	54	12,9 %	59	13,6 %
Ouvrier	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	442	100,0 %	419	100,0 %	433	100,0 %

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE						
Région administrative	2009		2010		2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Capitale-Nationale	318	71,9 %	305	72,8 %	319	73,7 %
Montréal	41	9,3 %	38	9,1 %	37	8,5 %
Autres régions	83	18,8 %	76	18,1 %	77	17,8 %
Total	442	100,0 %	419	100,0 %	433	100,0 %

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR GROUPE D'ÂGE						
Groupe d'âge	2009		2010		2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	101	22,9 %	99	23,6 %	107	24,7 %
35 ans et plus	341	77,1 %	320	76,4 %	326	75,3 %
Total	442	100,0 %	419	100,0 %	433	100,0 %

Le taux de roulement

Le taux de roulement ministériel du personnel régulier est de 15,5 % comparativement à 17,5 % pour l'année 2009-2010. Ce taux présente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Les départs comprennent les départs à la retraite, les mutations vers un autre ministère ou organisme et les démissions. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Retraites + mutations sorties + promotions avec concours sorties + démissions}}{\text{Population au 1^{er} avril 2010}}$$

On peut expliquer la baisse du taux de roulement par la diminution du nombre de départs à la retraite et du nombre de démissions pour l'année 2010-2011.

La gestion de l'effectif

Dans le contexte actuel du vieillissement de la population, le nombre de départs à la retraite est en hausse pour l'ensemble de la fonction publique. La réalisation d'un exercice prévisionnel des départs à la retraite, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012, a été menée par le Ministère afin de bien cerner l'ampleur du phénomène en ce qui concerne son effectif. Selon ces prévisions, le nombre de départs à la retraite connaîtra une hausse significative au cours des trois années étudiées. Le nombre total de départs prévus pour les trois années était de 85, ce qui correspond à 22 % de l'effectif régulier autorisé. Pour les deux dernières années, le nombre de départs à la retraite a été de 59 correspondant à 16,3 % de l'effectif régulier au 31 mars 2011, soit 37 départs en 2009-2010 et 22 départs en 2010-2011.

Le Ministère a élaboré une stratégie de gestion de l'effectif permettant l'atteinte des objectifs de réduction de l'effectif et le maintien d'une offre de services de qualité tout en conservant l'effectif en région.

La formation

Le budget consacré à la formation durant l'année 2010-2011 est de 160 981 \$, soit 117 817 \$ en coût direct et 43 164 \$ en coût indirect. Ce budget répond aux objectifs gouvernementaux de réduction de 25 % des dépenses de formation. De plus, cette année encore, les investissements en formation respectent les exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre¹⁵, puisqu'ils sont supérieurs à 1 % de la masse salariale du Ministère.

Des nouvelles règles pour les bonis au rendement

À la suite de la récente modification aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le Ministère rend compte des bonis versés au cours de l'année 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

L'exercice de révision du traitement et de bonification a pour objectif de relier la rémunération du personnel d'encadrement à l'évaluation annuelle du rendement effectuée par les supérieurs immédiat et hiérarchique. En 2010-2011, seul le personnel d'encadrement s'est vu accorder un boni au rendement pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2010-2011 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1 ^{ER} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010		
	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	17	85 561 \$
Titulaire d'emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	17	85 561 \$

L'implantation de SAGIR SGR2

En mai 2009, le Ministère et cinq organismes du portefeuille ministériel ont amorcé les travaux d'implantation de la phase deux de la solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR SGR2) visant la modernisation des systèmes informatiques de gestion des ressources humaines. Cette implantation de SAGIR SGR2, répartie en quatre livraisons, visait en plus du Ministère les organismes du portefeuille ministériel dont le personnel est nommé en vertu de la Loi sur la fonction publique québécoise, soit la Régie du Cinéma, le Conseil du statut de la femme, l'Office québécois de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission des biens culturels du Québec. Pendant la période de référence, la deuxième de quatre livraisons prévues a été implantée avec succès, notamment grâce à l'étroite collaboration entre les organismes et le Ministère, ce dernier étant responsable de la coordination des travaux pour le portefeuille ministériel.

Les ressources budgétaires

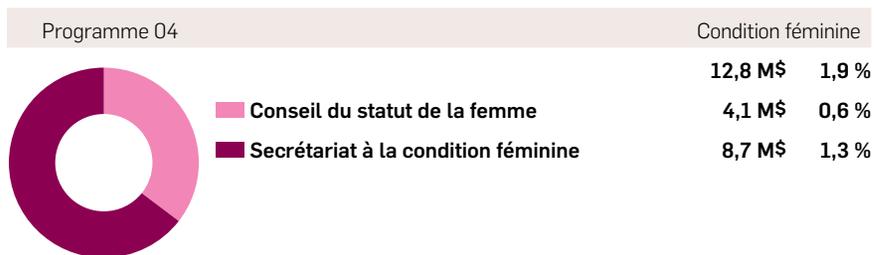
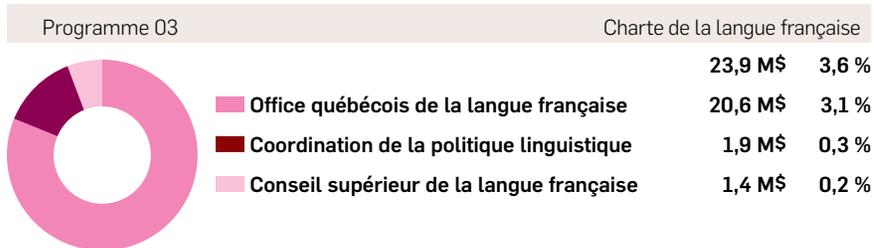
Les dépenses 2010-2011 totalisent 659,2 M\$. Les grandes composantes ainsi que leur part respective s'établissent comme suit :

- > 44,1 M\$ pour la gestion interne, le Centre de conservation du Québec et la Commission des biens culturels du Québec (Programme 01);
- > 578,5 M\$ pour le soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État (Programme 02);
- > 23,9 M\$ pour les organismes de la Charte de la langue française (Programme 03);
- > 12,8 M\$ pour la Condition féminine (Programme 04).

Le budget initial de dépenses du Ministère inscrit au Livre des crédits 2010-2011 était de 666,1 M\$. L'écart entre ce montant et les dépenses de 659,2 M\$ s'explique notamment par une suspension du droit d'engager des crédits et par le Plan d'action de réduction des dépenses de fonctionnement 2010-2014.

Les grandes composantes du budget de dépenses du Ministère¹⁶ 2010-2011





Les ressources informationnelles

Pour l'année qui vient de se terminer, le Ministère a investi en ressources informationnelles afin d'accomplir sa mission, notamment en soutenant la prestation de services à ses clientèles et partenaires, en révisant ses processus de travail et en bonifiant ses services en ligne. En vertu de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles du gouvernement, le Ministère présente le bilan de ses réalisations.

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2010-2011			
	Projet de développement	Autre activité	Total
Débours planifiés en RI	2 235 k\$	2 299 k\$	4 534 k\$
Débours réels en RI pour l'exercice	553 k\$	4 151 k\$	4 704 k\$
Écarts	1 682 k\$	(1 852) k\$	(170) k\$

En ce qui concerne les projets de développement en ressources informationnelles, les débours réels inférieurs à ceux planifiés s'expliquent principalement par un retard dans le démarrage des travaux d'architecture du projet de mise en œuvre de la future loi sur le patrimoine culturel et le report de la phase de réalisation de ce même projet. De plus, les améliorations majeures des systèmes d'aide financière et de gestion du patrimoine culturel ont été remises à l'année financière subséquente.

Quant aux activités de continuité et d'encadrement, les débours réels supérieurs à ceux planifiés s'expliquent par le déplacement des efforts planifiés pour des projets vers des travaux de continuité et une sous-évaluation initiale des efforts de pilotage des systèmes d'information.

En 2010-2011, le Ministère a travaillé sur plusieurs projets en ressources informationnelles. Cinq de ces projets avaient préalablement débuté dans l'exercice 2009-2010. De ceux-ci, trois se sont terminés au cours de l'exercice 2010-2011. Par ailleurs, le Ministère a démarré trois nouveaux projets au cours de cette même année financière.

NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2010-2011	
	Nombre de projets
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	5
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	3
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	5
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	3

Les projets et les travaux d'amélioration et d'entretien auxquels le Ministère a accordé son attention durant l'exercice financier 2010-2011 :

Le soutien à la prestation de services

L'aide financière

- › Amélioration de la gestion des majorations en service de dette;
- › Ajout de nouveaux rapports en mode libre-service dont celui des principaux investissements régionaux;
- › Bonification de la gestion des formulaires en ligne et des grilles d'analyse;
- › Mise au point des fonctionnalités relatives aux rapports de gestion.

Les requêtes administratives

- › Développement des services de gestion des avis ministériels.

La gestion et la diffusion du patrimoine culturel

- › Améliorations mineures aux modules travaux et bibliographie;
- › Intégration d'inventaires de biens patrimoniaux provenant de la Société des musées québécois et du fonds Charles-Baillairgé;
- › Réalisation des travaux d'architecture de systèmes en prévision de la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel;
- › Mise au point d'un outil d'extraction de travaux.

La révision des processus de travail

- › Adaptation et uniformisation du cycle d'approbation des demandes d'aide financière ainsi que des requêtes administratives;
- › Refonte des mécanismes d'approbation en lot en ce qui a trait à l'aide financière;
- › Élaboration d'un dossier sur le positionnement stratégique relatif à la gestion intégrée des documents.

Les services en ligne

- › Perfectionnement de l'engin de recherche du Répertoire du patrimoine culturel du Québec;
- › Bonification du site ministériel et de la plupart des sites sectoriels sous la responsabilité du Ministère;
- › Mise à niveau substantielle du site sur l'Adresse symphonique;
- › Améliorations au site sur la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée;
- › Ajout d'une fonctionnalité de vote en ligne pour le volet Coup de Cœur du Prix Égalité décerné par le Secrétariat à la condition féminine;
- › Création du site sur le 50^e anniversaire de la Révolution tranquille;
- › Création du site Agenda 21C qui met à profit les réseaux sociaux afin d'optimiser la participation à l'élaboration d'un agenda 21 de la culture pour le Québec;
- › Travaux de bonification des formulaires PDF accessibles dans le site ministériel, notamment afin qu'ils puissent être remplis à l'écran;
- › Amélioration de l'accessibilité des sites ministériels pour les personnes handicapées et évaluation experte du niveau d'accessibilité atteint;
- › Mise en ligne d'une page sur le niveau d'accessibilité offert dans les sites suivants :
 - www.mcccf.gouv.qc.ca;
 - www.diversite-culturelle.qc.ca;
 - www.scf.gouv.qc.ca;
 - www.spl.gouv.qc.ca;
- › Démarrage des travaux de conception relatifs à la refonte du site Web du Centre de conservation du Québec.

L'ensemble de ces réalisations a permis :

- › de faciliter l'exploitation de l'information en mode libre-service;
- › d'augmenter l'offre de services en ligne;
- › d'ajouter de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités aux sites Web ministériels;
- › de bonifier les outils soutenant la prestation de services aux citoyennes, citoyens et partenaires.

5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité dans la fonction publique

Le Ministère souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Les tableaux suivants présentent les données sur l'embauche et la représentativité de ces divers groupes.

Données globales

PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2010-2011					
	Régulier ¹⁷	Occasionnel ¹⁸	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	44	46	101	34	225

NOMBRE D'EMPLOYÉES ET D'EMPLOYÉS EN PLACE AU 31 MARS 2011		
Régulier	Occasionnel	Total
361	72	433

Embauche de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres de groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue de hausser leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. Le taux d'embauche ministériel de membres de groupes cibles dans l'effectif régulier qui est de 25 % respecte donc l'objectif gouvernemental.

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2010-2011								
Statuts d'emploi	Embauche totale 2010-2011	Nombre de membres de groupes cibles embauchés					Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ¹⁹
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées			
Régulier	44	10	0	1	0	11	25,0 %	
Occasionnel	46	2	3	0	0	5	10,9 %	
Étudiant	101	18	4	1	1	24	23,8 %	
Stagiaire	34	7	0	0	0	7	20,6 %	
Total	225	37	7	2	1	47	20,9 %	
Taux d'embauche par groupe cible ²⁰		16,4 %	3,1 %	0,9 %	0,4 %	20,9 %		

17 Ces données n'incluent que les embauches par recrutement.

18 Ces données excluent les employés et les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

19 Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées dans un statut d'emploi donné et l'embauche totale de ce statut en 2010-2011.

20 Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2010-2011.

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Années	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
2007-2008	25,0 %	5,0 %	31,0 %	20,0 %	24,4 %
2008-2009	25,0 %	5,3 %	23,2 % ²¹	16,7 %	19,7 %
2009-2010	25,0 %	12,5 %	17,9 %	33,3 %	18,2 %
2010-2011	25,0 %	10,9 %	23,8 %	20,6 %	20,9 %

L'objectif gouvernemental de la représentativité des membres des communautés culturelles est d'atteindre une cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle à atteindre est une représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

Représentativité de membres de groupes cibles
ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupes cibles	2009		2010		2011	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	23	6,3 %	17	4,9 %	22	6,1 %
Autochtones	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Anglophones	4	1,1 %	3	0,9 %	4	1,1 %
Personnes handicapées	3	0,8 %	2	0,6 %	2	0,6 %
Total	31	8,5 %	23	6,6 %	29	8,1 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2011 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	0	0	17	7,8	4	6,3	1	2,5	0	0	22	6,1
Autochtones	0	0	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0	1	0,3
Anglophones	0	0	4	1,8	0	0,0	0	0,0	0	0	4	1,1
Personnes handicapées	0	0	0	0,0	1	1,6	1	2,5	0	0	2	0,6
Total	0	0	22	10,1	5	7,9	2	5,0	0	0	29	8,1

Représentativité des femmes

Pour l'année 2010-2011, le taux d'embauche des femmes s'élève à 74,7 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 56,1 % dans des emplois d'encadrement et de 62,2 % dans des emplois de la catégorie du personnel professionnel.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2010-2011					
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	30	37	76	25	168
Taux d'embauche ²²	68,2 %	80,4 %	75,2 %	73,5 %	74,7 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2011							
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ²³	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	41	217	63	40	0	0	361
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	23	135	51	38	0	0	247
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	56,1 %	62,2 %	81,0 %	95,0 %	0	0	68,4 %

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

La représentation des membres de groupes cibles est toujours prise en considération dans les bassins de candidatures proposés aux gestionnaires pour une embauche éventuelle, et ce, pour toutes les catégories d'emploi. Aussi, la Direction des ressources humaines a fait la promotion auprès des gestionnaires du Ministère du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Durant l'année 2010-2011, personne n'a été accueilli par l'intermédiaire de ce programme. Aucun projet n'a été soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre de ce programme en prévision des cohortes débutant au printemps 2011.

22 Se référer au tableau Personnel embauché en 2010-2011 à la page 49.

23 Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

L'allègement réglementaire

Le Ministère, de par sa mission, n'est pas visé par le plan d'action *Simplifier la vie des entreprises* ainsi que par l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement économique *L'avantage québécois*, qui consiste à réduire de 20 % le coût des formalités administratives imposées aux entreprises.

Le suivi de la politique linguistique

Conformément à la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a, au cours de l'exercice 2010-2011, assuré le suivi de sa politique ministérielle adoptée en décembre 1999. Au cours de cette période, les directions ont formulé onze demandes d'information relativement à l'application de la politique linguistique ministérielle.

L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ainsi, des avis ou des recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi sur l'accès et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a reçu et traité 84 demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

TYPE DE RÉPONSE FOURNIE AUX DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS, DU 1 ^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011		
Type de réponse fournie	Nombre	Pourcentage
Réponse positive	31	37 %
Réponse négative ²⁴	33	39 %
Réponse partielle (art. 14)	17	20 %
Demande retirée par le requérant	2	3 %
Demande en traitement au 31 mars 2011	1	1 %
Total	84	100 %

DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS, DU 1 ^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011		
Délai de réponse	Nombre	Pourcentage
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	40	48 %
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	41	49 %
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	0	0 %
Demande traitée hors délai	2	2 %
Demande en traitement au 31 mars 2011	1	1 %
Total	84	100 %

La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

En 2010-2011, de nouveaux mandats ont été confiés au Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, notamment en matière de sécurité de l'information, de gestion intégrée des documents et d'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information. Ce comité porte dorénavant le nom de Comité de gestion de l'information. Par ailleurs, un groupe de travail ayant pour mandat d'appuyer le Comité a amorcé l'élaboration d'un plan d'action.

24 Document dont la divulgation est refusée parce qu'il contient en substance des renseignements personnels confidentiels ou d'autres renseignements auxquels s'appliquent des restrictions au droit d'accès prévues par la Loi. Cette catégorie inclut également les cas pour lesquels le Ministère ne détient pas le document demandé.

Le plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est responsable de certaines actions prévues dans le plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Voici les résultats obtenus en 2010-2011 dans le cadre de ces actions :

ORIENTATION 1

POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

Objectif 1.1

Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

Action 6 : Concevoir de nouveaux outils pour la promotion des rapports égaux dans tous les lieux d'éducation, des garderies à l'université

Des outils ou des interventions ont été réalisés pour les clientèles visées par cette action afin de promouvoir les rapports égaux.

Services de garde

Un DVD et un guide pédagogique, intitulés *D'égal(e) à égaux: pour la promotion de rapports égaux entre filles et garçons dans les services de garde éducatifs*, ont été élaborés par le Secrétariat à la condition féminine du Ministère, en collaboration avec le ministère de la Famille et des Aînés et un comité de travail. Cet outil, destiné aux intervenantes et intervenants, vise une prise de conscience des effets des stéréotypes sexuels qui peuvent être véhiculés dans les interactions avec les enfants et les activités en service de garde. Le lancement et la diffusion auront lieu en 2011-2012.

Primaire et secondaire

En collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Secrétariat aux affaires autochtones, à l'automne 2010, pour une troisième année, des appels de projets visant la promotion des rapports égaux entre les filles et les garçons ont été lancés auprès des établissements scolaires et des organismes éducatifs autochtones. Les projets les plus prometteurs pour l'atteinte des objectifs poursuivis ont été soutenus, soit 21 pour le milieu scolaire et 4 auprès d'organismes autochtones.

De plus, le Ministère a continué de soutenir la tenue d'une formation de deux jours sur l'hypersexualisation offerte par le Y des femmes de Montréal auprès de personnes qui interviennent auprès des jeunes, dans les milieux scolaire, de la santé et des services sociaux ou communautaire. En 2010-2011, 22 jours de formation ont été offerts, ce qui a permis de joindre plus de 400 personnes (de 94 organismes) de neuf régions du Québec.

ORIENTATION 2

VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Objectif 2.1

Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires

Action 16 : Diversifier les choix de programmes d'études

Dans le but de favoriser des choix scolaires et professionnels non stéréotypés, le Ministère a accordé des bourses féminines lors du Concours québécois en entrepreneuriat et a soutenu l'organisation de l'évènement *Les filles et les sciences, un duo électrisant!*, ainsi que des projets sur la diversification des choix professionnels.

Objectif 2.3

Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et en assurer le respect

Action 29 : Analyser la problématique de l'équité salariale entre les femmes et les hommes artistes en création ou en interprétation afin de proposer des actions visant un meilleur équilibre entre la rémunération des femmes et celle des hommes du milieu des artistes

Cette action n'a pas été suivie en 2010-2011. La reddition de comptes a été centrée sur les actions en matière d'égalité réalisées grâce aux crédits du plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* vu l'ampleur des travaux d'élaboration d'un deuxième plan d'action.

ORIENTATION 5

POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE

Objectif 5.1

Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles

Action 49 : Continuer à mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la problématique de la violence faite aux femmes

Le ministère de la Justice et le Ministère, en collaboration avec leurs partenaires, ont poursuivi la diffusion de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles par la réalisation de la quatrième et dernière phase de cette campagne. Lancée le 25 mars dernier, cette phase a mis l'accent sur l'importance de dénoncer les agressions sexuelles aux services policiers et aussi sur la mobilisation envers les victimes sous le thème « Ensemble, dénonçons les agressions sexuelles ». Plusieurs moyens de communication ont été utilisés, soit des publicités télévisuelles, radiophoniques, Internet, de même que de l'affichage. Même si la campagne a été principalement francophone, certains messages ont été véhiculés en anglais.

Action 50 : Mener des recherches sur les programmes de prévention de la violence en collaboration avec les organismes des secteurs parapublic et communautaire concernés par la problématique de la violence faite aux femmes

La recherche intitulée *Services d'aide en matière de violence conjugale: état de la situation et besoins prioritaires* a été rendue publique en novembre 2010. Les résultats de cette recherche permettent de constater que le financement public accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et aux services pour conjoints violents a plus que doublé, passant de 32,7 M\$ en 2003 à 73 M\$ en 2009. Cet accroissement du financement a permis aux organismes communautaires de diversifier et d'augmenter leur offre de services sur tout le territoire au cours des dernières années.

De plus, plusieurs projets, recherches et travaux portant sur la violence faite aux femmes ont été financés durant l'année. Ils visent entre autres à améliorer l'intervention auprès des enfants exposés à la violence, des conjoints ayant des comportements violents et des victimes, principalement celles vivant des réalités particulières.

Action 51 : Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de la Justice sont conjointement responsables de la coordination gouvernementale et de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

La mise en œuvre du plan d'action étant terminée, le *Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale* sera rendu public le 20 avril 2011. Il fait état de la mise en œuvre des 72 engagements de neuf ministères partenaires pour la période comprise entre décembre 2004 et décembre 2010.

Selon l'ensemble de l'information recueillie, plus de 90 M\$ ont été consacrés à la réalisation des engagements contenus dans le plan d'action. Le bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental est positif et permet d'affirmer que le gouvernement accorde une grande importance à contrer la violence conjugale et à venir en aide aux personnes qui en sont victimes.

Action 54 : Élaborer et rendre public le Plan d'action gouvernemental quinquennal 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ainsi qu'en assurer la mise en œuvre

Le 17 avril 2008, le gouvernement a rendu public le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Ce plan d'action regroupe 100 engagements de dix ministères et organismes. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, l'*État de situation sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* a été produit.

ORIENTATION 6

VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Objectif 6.1

Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir

Action 57 : Maintenir le programme À égalité pour décider jusqu'en 2008

Le programme *À égalité pour décider* a été reconduit en 2008 pour une période de trois ans. Au cours de l'année 2010-2011, le programme a subventionné 31 projets soumis par des organismes communautaires, dont 8 sont de nouveaux projets annuels sélectionnés dans le cadre de l'appel de projets 2010-2011, et 23 projets pluriannuels. La subvention moyenne pour cette année est de 32 258 \$ par projet, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. Parmi les 31 projets subventionnés, 27 provenaient d'organismes locaux et régionaux, et 4 projets d'organismes nationaux.

Action 58 : Concevoir ou encourager des projets, notamment avec le milieu universitaire, visant l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir

L'entente entre le Ministère et l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour le soutien au Centre de développement femmes et gouvernance s'est poursuivie et a permis d'atteindre les résultats suivants pour la période comprise entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2010 :

- > deux Écoles Femmes et Démocratie tenues (71 femmes y ont participé);
- > 21 activités dans le volet Leadership et participation réalisées, dont 14 ont été offertes lors du colloque tenu en novembre 2010 (141 femmes)²⁵;
- > une activité de réseautage tenue (162 femmes);
- > quatre nouvelles dyades de mentorat mises sur pied et deux clubs des NEXT (25 femmes y participent).

Action 60 : Soutenir l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes publics

En décembre 2006, le gouvernement s'est engagé à ce que les conseils d'administration des sociétés d'État visées par l'énoncé de politique Moderniser la gouvernance des sociétés d'État soient composés en parts égales de femmes et d'hommes, d'ici le 14 décembre 2011. En date du 31 mars 2011, la proportion de femmes au sein des conseils d'administration dans les 23 sociétés d'État visées est à 48,3 %, une augmentation de plus de 75,6 % par rapport aux statistiques de 2006. À la même date, 11 sociétés d'État ont atteint ou dépassé l'objectif de 50 % et 10 autres comptent de 40 % à 49 % de femmes dans leur conseil d'administration.

25 Onze activités se sont tenues pendant l'année 2010-2011 et sept activités en avril et mai 2011.

Objectif 6.2

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale

Action 62 : Favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus

Le Ministère a signé 21 ententes régionales, en 2010-2011, en continuité avec les ententes conclues en 2007-2010. Ces ententes permettront la réalisation de projets régionaux portant notamment sur l'égalité économique, la participation des femmes aux instances décisionnelles, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), la conciliation travail-famille et la promotion des rapports égalitaires.

Parmi ces 21 ententes, 18 ont été signées avec la conférence régionale des élus, une avec la Ville de Laval et deux avec des associations de femmes.

Le Ministère a également conclu des ententes de partenariat avec 19 forums jeunesse et la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec. Ces ententes annuelles visent la promotion de l'égalité des sexes auprès des jeunes. Elles permettront la réalisation d'actions régionales concertées par et pour les jeunes, en lien avec la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Trois actions complémentaires sous la responsabilité du Ministère se sont ajoutées au plan d'action 2007-2010 en matière d'égalité. En voici les résultats :

Action complémentaire : Création d'un guide sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Le guide d'information *À parts égales, à part entière – L'Égalité entre les femmes et les hommes au Québec* vise à informer et à faciliter l'intégration des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants aux valeurs de la société québécoise, dont celle de l'égalité entre les sexes. Il rassemble des renseignements sur l'égalité à l'école, dans la famille, sur le marché du travail, en matière de sécurité et d'intégrité de la personne, en santé et sur l'accès à la participation civique.

Ce guide a été imprimé en français, en anglais et en espagnol. Il a été distribué au Québec comme à l'étranger. Des versions électroniques sont aussi disponibles en portugais, créole, roumain, arabe et mandarin. Une entente conclue en 2010-2011 permet d'utiliser ce guide pour former des organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles afin qu'ils tiennent compte davantage des réalités spécifiques des femmes dans leurs interventions.

Action complémentaire : Placer l'égalité au cœur de la diversité

Douze projets d'organismes communautaires qui agissent déjà auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles sont subventionnés dans le cadre de cette action pour promouvoir la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. Les organismes subventionnés sur une base triennale (2008-2011) se situent dans cinq régions du Québec, soit Montréal, la Capitale-Nationale, la Montérégie, l'Estrie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les rapports d'activités annuels montrent que plusieurs actions ont été réalisées en 2010-2011, telles que la tenue d'une soirée hommage pour la reconnaissance de l'apport des femmes immigrantes et issues des communautés culturelles dans le développement du quartier Saint-Michel ainsi que l'accompagnement personnalisé de 26 femmes immigrantes dans leur démarche de formation ou d'intégration professionnelle dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Action complémentaire : Partager une culture égalitaire

La mesure *Partager une culture égalitaire* vise à conclure des ententes avec des villes intéressées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en association avec les groupes de leur territoire œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles.

Des ententes triennales (2008-2011) ont été signées avec six villes ciblées en raison de l'importance de la population immigrante au sein de leur communauté. Il s'agit des villes de Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke et Québec. Les rapports d'activités annuels montrent que plusieurs actions ont été réalisées en 2010-2011, telles que des représentations à Gatineau d'une pièce de théâtre jouée par des femmes immigrantes portant sur leur intégration et la notion d'égalité dans leur famille ainsi que la production d'une trousse d'animation par la Ville de Montréal afin de promouvoir l'égalité auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles.

Le plan d'action 2008-2013 gouvernemental

La diversité : une valeur ajoutée

Le 29 octobre 2008, le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), a rendu publique la politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée*, accompagnée d'un plan d'action. La Politique a pour objectif de corriger les situations de discrimination et d'inégalité qui touchent les Québécoises et les Québécois des communautés culturelles, particulièrement les minorités visibles. Le plan d'action, d'une durée de cinq ans, comprend trois orientations, 21 mesures et 106 moyens d'action, dont 12 sont du ressort du Ministère ou des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre. Voici les résultats obtenus en 2010-2011 :

ORIENTATION A

RECONNAÎTRE ET CONTRER LES PRÉJUGÉS ET LA DISCRIMINATION

Mesure 1.2

Accroître l'éducation aux droits et informer sur les recours existants

Action 1.2 H : Promouvoir au moyen d'un guide et d'un site Internet, le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines, tels l'emploi, la famille ou les services de santé

Cette action fait référence à l'action Création d'un guide sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui est complémentaire aux actions initialement prévues au plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Le guide a été diffusé sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine. Également, 23 050 copies de ce guide ont été imprimées en français, de même que 4 000 en anglais et 2 000 en espagnol. Des versions électroniques sont disponibles en portugais, créole, roumain, arabe, farsi et mandarin. Le guide est distribué à l'étranger aux candidats à l'immigration et, au Québec, aux groupes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles ainsi qu'à nos partenaires nationaux, régionaux et municipaux.

Mesure 1.3

Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme

Action 1.3 A : Mettre en valeur la diversité dans la programmation de Télé-Québec par :

- o la présence de personnes d'origines diverses dans les émissions jeunesse;
- o la promotion des valeurs de tolérance et d'ouverture à l'autre dans les émissions jeunesse;
- o la mise en valeur des artistes québécois de toutes origines dans les émissions;
- o la valorisation des Québécois et Québécoises des communautés culturelles, notamment dans les émissions scientifiques;
- o la diffusion des cultures du monde dans la programmation

Dans le cadre de son plan stratégique 2009-2012, un des objectifs que s'est fixé Télé-Québec est de faire une place importante aux communautés culturelles dans ses émissions. La programmation 2010-2011 de Télé-Québec reflète cet engagement. Ainsi, Télé-Québec a présenté des émissions de débats et d'entrevues qui mettent à contribution des représentants de diverses communautés culturelles, des émissions de variétés qui font une place à la relève de toutes origines, des documentaires qui traitent de réalités vécues par des Québécoises et des Québécois de diverses cultures et des émissions pour les enfants et les jeunes qui mettent en vedette des personnages d'origine étrangère.

Action 1.3 B : Inscrire dans le plan stratégique du MCCCFC et de ses sociétés d'État des mesures précises visant à :

- o accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible;
- o mieux joindre les publics provenant de communautés culturelles à la vie culturelle québécoise

Le premier volet de cette mesure vise particulièrement le CALQ et la SODEC qui présenteront les résultats de leurs démarches auprès des artistes et des organismes artistiques dans leur rapport annuel de gestion respectif.

Le second volet touche la SODEC ainsi que les diffuseurs que sont Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), la Société du Grand Théâtre de Québec, la Société de la Place des Arts de Montréal, le Musée de la civilisation de Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée national des beaux-arts du Québec. Ces sociétés d'État présenteront les actions qu'elles ont prises afin de mieux joindre les publics des communautés culturelles dans leur rapport annuel de gestion ou leur rapport annuel d'activités.

Action 1.3 C : Accroître la représentation des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communications en :

- o sollicitant des candidatures provenant de communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre de processus de nomination à des postes décisionnels;
- o exigeant des organismes et des sociétés d'État de susciter de telles candidatures

Que ce soit pour des nominations à des postes décisionnels dans les organismes et les sociétés d'État, ou encore pour la formation de comités ou de jurys au Ministère, par exemple au Service de l'intégration des arts à l'architecture ou aux Prix du Québec, les candidatures de toutes et de tous, sans égard aux origines, sont sollicitées. Celles-ci répondent aux besoins et aux compétences recherchées pour les postes à pourvoir.

Le CALQ et la SODEC, qui sont concernés par le deuxième volet de la mesure, présenteront dans leur rapport annuel de gestion respectif les résultats de leurs démarches afin de solliciter des candidatures issues des communautés culturelles pour la formation de leurs comités et jurys.

Action 1.3 F : Amener les associations des médias communautaires à jouer le rôle de relayeurs auprès de leurs membres et à les sensibiliser :

- o aux mécanismes d'autorégulation de l'industrie (code d'éthique) pour favoriser une représentation valorisante de la diversité et contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination;
- o aux initiatives prises par l'industrie privée de la télédiffusion pour assurer le reflet et la représentation équitable de la diversité

Les médias communautaires respectent les dispositions prescrites dans l'industrie des médias et voient à favoriser une représentation valorisante de la diversité et à contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination. Leur statut d'organisme communautaire assure le reflet et la représentation équitable de la diversité de leur milieu, que ce soit par leur abonnement ou par le contenu qu'ils diffusent. En 2010-2011, le Ministère a poursuivi ses efforts afin que les associations de médias communautaires maintiennent leur mission de sensibilisation auprès de leurs membres en vue d'assurer une diffusion constante de l'information relative à la diversité culturelle.

ORIENTATION C

COORDONNER LES EFFORTS

Mesure 6.1

Mobiliser et favoriser l'engagement des partenaires (locaux et régionaux) des milieux de vie

Action 6.1 H : Inscrire dans les ententes avec les conférences régionales des élus, notamment celle de Montréal, des actions négociées visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des communautés culturelles

Six projets ont été inscrits dans les ententes conclues en 2007-2010 avec les conférences régionales des élus (CRE) de Montréal, de la Montérégie Est et du Bas-Saint-Laurent. Ces ententes ayant été signées tardivement, la mise en œuvre de ces projets s'est poursuivie jusqu'en 2010-2011. Les voici :

- › La Table des groupes de femmes de Montréal porte un projet visant à favoriser l'embauche et le maintien en emploi des femmes immigrantes et des communautés culturelles dans les groupes de femmes de Montréal.
- › L'Office municipal d'habitation de Montréal est chargé d'accompagner des femmes immigrantes vivant en HLM pour favoriser leur intégration sociale et briser leur isolement.
- › Le Y des femmes de Montréal ainsi que la CRE de Montréal ont conçu deux projets différents afin d'outiller des femmes, entre autres des femmes immigrantes et des communautés culturelles, pour qu'elles puissent siéger aux instances décisionnelles et développer leur leadership.
- › La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie a réalisé le projet *Agir pour l'épanouissement des femmes d'ici venues d'ailleurs* visant à mettre en place des mesures d'intégration sociale pour les familles qui accompagnent les travailleurs immigrants et plus particulièrement pour les conjointes.
- › La CRE du Bas-Saint-Laurent a conçu la vidéo humoristique *Un + Une = Égalité* visant la promotion des valeurs égalitaires auprès des personnes immigrantes au Bas-Saint-Laurent.

Dans le contexte des nouvelles ententes 2010-2011, l'entente conclue avec la CRE de Montréal prévoit favoriser l'entrepreneuriat des femmes issues de l'immigration, notamment en facilitant l'accès à une offre de services adaptée aux réalités vécues par les femmes issues de l'immigration. L'entente conclue avec la CRE du Bas-Saint-Laurent prévoit la conception d'un cahier d'animation en appui à la vidéo *Un + Une = Égalité*.

Action 6.1 I : Soutenir des projets structurants en matière d'égalité entre les sexes grâce à un nouveau programme qui vise à favoriser la pleine participation des femmes dans toutes les sphères de la société

Pour la période 2008-2011, 12 projets d'organismes communautaires qui agissent déjà auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles sont subventionnés dans le cadre de cette mesure pour promouvoir la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. Les organismes subventionnés sur une base triennale se situent dans cinq régions du Québec, soit Montréal, Capitale-Nationale, Montérégie, Estrie et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ainsi, c'est 400 000 \$ qui ont été versés à ces projets en 2010-2011. La majorité des projets visait à faciliter l'intégration des immigrantes et des femmes issues des communautés culturelles, notamment en brisant leur isolement et en favorisant leur insertion en emploi au sein de leur communauté d'accueil.

Action 6.1 J : Conclure des ententes avec des municipalités, des MRC ou des organismes communautaires intéressés à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Une entente triennale (2008-2011) a été signée avec six villes ciblées en fonction de leur taux de population immigrante comprenant un plan d'action proposant des projets concrets et structurants afin de faciliter le rapprochement entre des femmes de toutes origines et de favoriser le partage des valeurs communes de la société québécoise. En 2010-2011, différentes activités ont donc été réalisées dans le cadre de ces ententes signées avec les Villes de Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke et Québec. Ces dernières ont mandaté des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles et, parfois, collaboré avec des services de la Ville, tels que la sécurité publique. En tout, c'est 500 000 \$ qui ont été répartis entre les villes en fonction de leur taux de population immigrante.

Action 6.1 K : Accroître la participation à la vie culturelle par l'inscription, dans les ententes de développement culturel, d'actions précises à cet égard

En 2010-2011, dans le cadre des ententes de développement culturel, le Ministère a soutenu, entre autres, des objectifs partagés avec les municipalités et les MRC visant la poursuite ou la mise en place d'actions facilitant la participation et l'intégration des communautés culturelles à la vie culturelle québécoise. Quatre ententes de développement culturel étaient donc en cours de réalisation dans trois régions administratives du Québec (Chaudière-Appalaches, Lanaudière et Montréal) et ont permis de réaliser 13 activités ou projets, joignant plus de 12 930 personnes. Il s'agit d'activités fort variées mettant en présence des communautés culturelles et des citoyens québécois. À titre d'exemples, notons des activités en milieu scolaire, des activités d'animation des bibliothèques publiques, des événements thématiques, l'accueil de personnes nouvellement arrivées en contexte municipal ou universitaire, l'accompagnement ou le mentorat artistique, le programme de médiation culturelle, le soutien à la pratique amateur des arts et de la culture, le développement de publics adressé aux communautés culturelles ou encore la réalisation d'un guide des publics issus des communautés culturelles. En 2010-2011, le Ministère a fourni une contribution financière de 269 000 \$ et ses partenaires ont investi 285 555 \$, ce qui totalise 554 555 \$.

Mesure 6.2

Stimuler la participation à la vie publique et la représentation dans les instances décisionnelles

Action 6.2 B : Appuyer les projets, dans le cadre du programme À égalité pour décider, qui favorisent l'augmentation des femmes dans les instances décisionnelles, notamment des femmes immigrantes et des femmes des communautés culturelles

Au cours de l'année 2010-2011, 27 projets d'organismes locaux et régionaux, et 4 projets d'organismes nationaux ont été subventionnés, soit un total de 31 projets. De ces 31 projets, 8 sont de nouveaux projets annuels sélectionnés dans le cadre de l'appel de projets 2010-2011 et 23 sont des projets pluriannuels. La subvention moyenne est de 32 258 \$ par projet. Trois projets soumis par des organismes communautaires qui travaillent avec les femmes immigrantes ont été subventionnés au cours de l'année 2010-2011, ce qui représente environ 10 % de l'ensemble des projets (pluriannuels et annuels).

Mesure 8.3

Renforcer la compréhension de la discrimination croisée qui affecte les Québécoises des communautés culturelles et proposer des projets spécifiques adaptés aux besoins et aux réalités des femmes

Action 8.3 B : Sensibiliser, former et accompagner les ministères et organismes associés à la mise en œuvre du plan d'action à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes

En 2010-2011, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a diffusé, au total dans les ministères et organismes, 15 séances de formation et de sensibilisation en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) auprès de 130 personnes, 7 séances de formation en rédaction épique auprès de 69 personnes et 18 séances d'accompagnement auprès de 56 personnes.

Au 31 mars 2011, on évalue à 33 le nombre total des projets intégrant l'ADS au sein de tous les ministères et organismes.

Action 8.3 C : Offrir, au besoin, un accompagnement en matière d'analyse différenciée selon les sexes aux chercheurs et aux décideurs

En 2010-2011, à la demande du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le Secrétariat à la condition féminine a offert cinq heures d'accompagnement en matière d'analyse différenciée selon les sexes auprès du personnel professionnel du MICC. Cette mesure est prévue dans le plan d'action 2007-2010 (prolongé jusqu'en 2011) *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.*

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013

Le plan d'action 2009-2013 du Ministère intitulé *Notre culture, au cœur du développement durable* a été rendu public le 3 avril 2009. Ce plan contient 15 actions qui représentent la contribution du Ministère à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Deux éléments principaux ont guidé la préparation de ce plan. D'abord, la protection du patrimoine culturel, dorénavant reconnue dans la Loi sur le développement durable comme l'un des 16 principes qui doivent être pris en compte dans toute démarche de développement durable, et ensuite la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui demande aux États ayant approuvé cet accord international d'intégrer la culture dans le développement durable. Voici les résultats pour l'année 2010-2011.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel

Favoriser l'intégration de la culture dans les politiques et les démarches de développement durable

Action 1 : Élaboration d'un Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture

Cible

Avoir élaboré l'Agenda 21 de la culture d'ici 2013

En septembre 2010, la ministre Christine St-Pierre a lancé la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec. Intitulée *Agenda 21C – Culture aujourd'hui demain*, cette démarche a comme objectif principal la reconnaissance de la culture comme dimension essentielle du développement économique, social et territorial de notre société. De novembre 2010 à avril 2011, le Ministère a coordonné, avec les membres du comité de liaison et d'autres partenaires, la réalisation d'activités de dialogues, notamment des Cafés culture et développement, auprès de différents groupes cibles, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Les rapports produits à la suite des activités seront discutés à nouveau dans le cadre du forum national « L'avenir de la culture au Québec : un engagement de tous les secteurs de la société », le 30 mai 2011. Le Ministère a également mis sur pied un comité interministériel dont les travaux visent à mettre en évidence les interactions les plus significatives entre la culture et les autres dimensions du développement et à établir les principes et les objectifs qui pourraient baliser l'action de l'État en vue d'une meilleure intégration de la culture et des politiques de développement. Enfin, le Ministère a établi des relations avec d'autres chefs de file mondiaux dans le renouvellement des approches dans le domaine de la culture. Pour plus d'information : www.agenda21c.gouv.qc.ca.

Objectif organisationnel

Favoriser l'appropriation par le personnel du concept et des principes de développement durable et travailler au développement des compétences en ce domaine

Action 2 : Mise en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (activité incontournable)

INDICATEUR

Taux d'employés concernés par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

Cibles

Avoir sensibilisé 80 % du personnel en 2011

Avoir formé 50 % de ces personnes en 2013

Au chapitre de la sensibilisation, le Ministère a organisé plusieurs activités d'information sur des sujets variés en lien avec le développement durable au cours de l'année. Certaines de ces activités s'adressaient à l'ensemble du personnel, notamment : la participation ministérielle à la Campagne Défi Climat, le lancement d'un sondage sur les habitudes et les besoins du personnel en matière de transport durable, ainsi qu'une activité ministérielle d'information sur les liens entre la culture et le développement durable, à l'occasion du lancement de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21. De plus, le Ministère a élaboré pour son personnel un atelier de sensibilisation au développement durable qui a été offert à l'ensemble des unités administratives.

À la suite des activités de sensibilisation réalisées par les divers ministères et organismes, la mesure du taux de sensibilisation (sensibilisé étant interprété comme ayant une connaissance sommaire) a été réalisée en mars 2011 par l'Institut de la statistique du Québec. L'évaluation a été effectuée à l'aide d'un sondage auprès d'un échantillon du personnel de l'administration publique. Le questionnaire a été administré à 560 répondantes et répondants. Le résultat obtenu est un taux de sensibilisation du personnel au développement durable de 90 % pour l'ensemble de l'administration publique. À la lumière de ce résultat, le Bureau de coordination du développement durable considère que la cible gouvernementale concernant la sensibilisation a été atteinte.

Au chapitre de la formation, plusieurs membres du personnel du Ministère ont suivi des ateliers sur divers sujets d'intérêt, notamment la gestion environnementale et les nouvelles règles d'acquisition. De plus, certaines personnes concernées par la gestion des programmes d'aide financière du Ministère ont reçu une formation sur la prise en compte des principes de développement durable. Enfin, le Ministère participe au groupe de travail de sensibilisation et de formation interministériel afin de contribuer à la mise en pratique du plan de développement durable gouvernemental auprès du personnel de l'administration publique.

Objectif organisationnel

Favoriser la sensibilisation de la population au concept et aux principes de développement durable

Action 3 : Développement d'un partenariat avec le Réseau des médias communautaires

INDICATEUR

Nombre d'étapes complétées pour mettre en œuvre le partenariat avec les médias communautaires

Cible

Avoir mis en œuvre le partenariat d'ici 2013

En 2010-2011, le Ministère a complété sa tournée des associations nationales de médias communautaires en présentant le plan ministériel de développement durable 2009-2013 au congrès de l'association des médias écrits communautaires du Québec. Le 21 septembre 2010, trois représentants de chacun des médias communautaires (radio, télévision et médias écrits) ont participé à une activité de remue-méninges organisée par le Ministère. Cet exercice visait à enrichir la réflexion entourant un éventuel appel de projets alliant ces médias aux thèmes de la culture et du développement durable. Les travaux menant vers un partenariat avec le réseau des médias communautaires se poursuivront en fonction des informations qui y ont été recueillies et des crédits disponibles.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel

Structurer l'intervention du Ministère en gestion environnementale et en pratiques d'acquisition responsable

Action 4 : Mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable (activité incontournable)

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition responsable

Cibles

Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011

Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Nombre de pratiques d'acquisition responsable

Parmi les activités réalisées, la priorité a été accordée aux travaux d'élaboration du cadre de gestion environnementale afin que celui-ci puisse être adopté en 2011. Une analyse de l'ensemble des activités du Ministère et des impacts environnementaux significatifs qui en découlent a été réalisée par le comité de travail multidisciplinaire en vue de définir les actions à intégrer à ce cadre.

Les travaux du cadre sont effectués à 70 %. Ils sont réalisés en trois phases soit :

PHASE	ACTIVITÉ	ÉTAT D'AVANCEMENT
Phase 1	Élaboration de la liste des activités, produits et services du MCCCFC	Complétée
Phase 2	Analyse des impacts environnementaux liés à ces activités	Complétée
Phase 3	Identification des objectifs, des cibles et des actions à intégrer au cadre	En cours

Des gestes écoresponsables ont également été accomplis :

- › Le déploiement de la configuration recto verso et noir et blanc par défaut sur l'ensemble des imprimantes et photocopieurs numériques a été achevé. L'ensemble du personnel a été sensibilisé à l'utilisation systématique de cette nouvelle fonctionnalité par un communiqué ministériel.
- › Une analyse a été réalisée en vue d'optimiser le parc d'imprimantes du Ministère et d'en rationaliser l'utilisation.
- › Des interventions ont été réalisées dans le cadre du programme gouvernemental *Visez juste!* en vigueur au siège social situé au 225, Grande Allée Est à Québec :
 - sensibilisation du personnel à la gestion écologique des matières résiduelles par un atelier d'information offert le 27 mai 2010 par Recyc-Québec, et ce, en vue de maintenir les acquis obtenus depuis la mise en place du programme;
 - caractérisation des matières recyclables effectuée en juin 2010 par Recyc-Québec indiquant une performance enviable pour cet édifice. Près de 85,3 % des matières déposées dans la voie de récupération des contenants sont des contenants recyclables et le taux de contamination des contenants récupérés est de 14,5 %. Ce taux devrait diminuer, puisque les verres de styromousse ont été remplacés entre-temps par des verres compostables.
- › Une salle multifonctionnelle a été aménagée au siège social en vue de permettre la tenue d'activités et d'événements ministériels sur place pour 150 personnes, ce qui limitera les déplacements liés au travail :
 - Cette installation permet de recevoir jusqu'à 150 personnes. L'acquisition d'un nouvel appareil de visio mobile permettra dorénavant d'organiser des visioconférences dans cette salle. Cet équipement sera également utilisé dans toutes les autres salles de réunion de l'édifice Guy-Frégault. Ces mesures permettront de réduire les déplacements liés au travail.

- Les tables et les chaises utilisées pour aménager cette salle ont fait l'objet de critères d'écoconception et répondent à des normes environnementales basées sur les programmes ISO 14001, LEED, GREENGUARD, DfE et level BIFMA e3. Notamment, les matériaux utilisés contiennent des matières recyclées et recyclables.

- › Le recours aux communications électroniques via Internet et l'intranet a été priorisé en vue de réduire les communications en format papier :
 - L'annonce des activités et des événements culturels, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux, est effectuée soit via le site Web du Ministère pour le public, ou encore, en utilisant le bulletin ministériel *Illico* ou la section Zone libre qui sont disponibles sur l'intranet pour le personnel.
 - Une trousse d'information électronique a été rendue disponible dans le contexte des festivités du 50^e anniversaire du Ministère.
- › Le Ministère a participé à la campagne Défi Climat 2010 qui eu lieu lors de la Journée de l'environnement dans l'administration publique le 22 avril 2010, permettant ainsi de sensibiliser le personnel à l'adoption d'habitudes visant à réduire notre impact écologique et l'émission de gaz à effet de serre.
- › Le Ministère a organisé des activités ou des événements écoresponsables au siège social, notamment lors de la campagne Défi Climat.
- › Des travaux ont été réalisés au siège social pour modifier les fontaines murales branchées au réseau d'aqueduc en vue de favoriser l'utilisation de l'eau du robinet pour cet édifice plutôt que l'eau embouteillée.
- › Les travaux de recyclage de tous les paravents servant de cloisonnement pour les postes de travail du 225, Grande Allée Est à Québec ont été complétés, ce qui inclut le remplacement du tissu et des baguettes de bois des paravents existants, pour une remise à neuf complète. Ces travaux ont été réalisés par une entreprise dont les activités sont basées sur un engagement en matière de responsabilité sociale, à savoir les Ateliers de l'établissement de détention de Québec.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Objectif organisationnel

Favoriser la prise en compte des principes de développement durable chez la clientèle et les partenaires du Ministère

Action 5 : Actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère

INDICATEUR

État d'avancement de l'actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère

Cible

Actualisation d'un programme par année d'ici 2013

Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a procédé à un premier examen de ses quatre programmes d'aide financière sous l'angle de chacun des 16 principes de développement durable en utilisant les outils mis au point par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cet examen avait pour objectif de dresser un portrait d'ensemble des retombées des activités réalisées par les clients-partenaires du Ministère dans les différents milieux et de tenter de trouver des moyens de réduire leurs aspects négatifs et de maximiser leurs effets positifs.

C'est à partir de ce portrait d'ensemble que sera réalisée, à compter de l'automne 2011 et selon un calendrier prédéterminé, l'étape proprement dite de l'actualisation des programmes. Cette opération, qui fera appel à la contribution des clients-partenaires du Ministère, sera menée parallèlement à une démarche de sensibilisation à la prise en compte des principes de développement durable auprès de ces mêmes clients-partenaires.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif organisationnel

Participer à l'effort gouvernemental concernant l'accompagnement des organismes municipaux dans le domaine du développement durable

Action 6 : Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial (activité incontournable)

INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère

Cible

Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013

La Table d'accompagnement conseil auprès des organismes municipaux (TACOM), composée de ministères et d'organismes, dont le Ministère, a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable. La Table a tenu quatre réunions de concertation en 2010-2011 (28 septembre 2010, 15 décembre 2010, 27 janvier 2011, 23 février 2011).

Eu égard au Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leur démarche de développement durable, adopté en mars 2009, le Ministère a participé à la mise en œuvre de trois actions de ce plan en 2010-2011, soit :

- › Élaborer une approche permettant de déterminer la proportion d'organismes municipaux ayant adopté une démarche de développement durable, et ce, par l'entremise d'une recherche effectuée par Action-Environnement.
- › Inventorier les actions des ministères et des organismes contribuant à un développement durable qui ont des incidences sur les interventions des organismes municipaux et qui nécessitent un accompagnement. Le recensement étant terminé, l'analyse a débuté en 2010-2011.
- › Réaliser un inventaire des outils et des moyens d'accompagnement existants tant par les ministères et les organismes que par des organisations externes. Durant l'année 2010-2011, la TACOM a poursuivi ses travaux en vue de constituer un répertoire des guides et des programmes à connotation de développement durable.

Objectif gouvernemental 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif organisationnel

Valoriser les spécificités locales et régionales de l'ensemble du territoire québécois

Action 7 : Mise en œuvre du nouveau cadre de référence des ententes de partenariat avec les organismes municipaux

INDICATEUR

Pourcentage d'ententes de partenariat signées selon le nouveau cadre de référence

Cible

100 % des ententes signées selon le nouveau cadre de référence

La négociation du cadre de référence des ententes de développement culturel avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'est terminée au cours de l'année financière 2010-2011 en matière d'adaptation aux spécificités locales et régionales. Le cadre de référence sera rendu public le 7 avril 2011.

Cette action est en lien avec l'objectif 1 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectif organisationnel

Favoriser la prise en compte des dimensions culturelles et des principes de développement durable dans l'aménagement du territoire

Action 8 : Élaboration d'orientations ministérielles en aménagement du territoire

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration des orientations ministérielles en aménagement du territoire

Cible

Avoir élaboré les orientations ministérielles en aménagement du territoire en 2011

Le projet d'élaboration des orientations en aménagement culturel du territoire a démarré au cours de l'année 2010-2011. Quelques rencontres bilatérales entre le Ministère et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT) ont eu lieu afin d'arrimer la démarche du Ministère à la démarche nationale, concernant la révision des orientations en aménagement du gouvernement du Québec, projet que le MAMROT entame au nom du gouvernement.

Objectif organisationnel

Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé dans des organismes culturels

Action 9 : Élaboration d'outils d'information et de sensibilisation sur le mécénat et l'investissement privé dans le domaine de la culture

INDICATEUR

Nombre d'outils d'information et de sensibilisation élaborés

Cible

Avoir élaboré l'ensemble des outils d'information et de sensibilisation d'ici 2013

Les actions visant le développement du financement privé sont réalisées par l'équipe de Placements Culture, dont la gestion a été confiée au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Cette année, cinq outils d'information et de sensibilisation ont été élaborés.

- › De nouvelles pages Web de Placements Culture ont été mises en ligne le 10 novembre 2010. Elles contiennent de nombreux renseignements et outils à l'intention des organismes et des donateurs.
- › Une tournée de sensibilisation auprès des partenaires (CRE, CLD, MRC), dans 17 régions du Québec, s'est déroulée jusqu'en juin 2010.
- › Un bulletin électronique Placements Culture qui informe sur les dernières nouvelles au sujet du programme, les nouveaux outils disponibles, les activités des organismes et des fondations communautaires participants ainsi que sur les rencontres de Placements Culture dans les régions du Québec a été produit. Le premier bulletin Placements Culture a été envoyé le 30 mars 2011 à 2 055 personnes. Le prochain envoi est prévu à l'automne 2011.
- › Un compte Facebook Placements Culture a été créé le 16 novembre 2010, regroupant 27 abonnés et un total de 3 046 affichages des 11 publications mises en ligne.
- › Un compte Twitter Placements Culture a été créé le 16 novembre 2010. Il est activement alimenté depuis la mi-janvier 2011 et regroupe 85 abonnés et un total de 9 gazouillis.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Objectif organisationnel

Renouveler l'action dans le domaine du patrimoine culturel par la mise en place d'un encadrement législatif arrimé aux principes de développement durable

Action 10 : Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel

INDICATEUR

Nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

Cible

Avoir mis en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel en 2010

Le projet de loi a été présenté le 18 février 2010 à l'Assemblée nationale. Une consultation générale en commission parlementaire s'est tenue du 18 janvier au 30 mars 2011. Cette action est en lien avec l'objectif 2 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectif organisationnel

Mettre à profit l'expertise du Centre de conservation du Québec (CCQ) dans l'accompagnement des collectivités et le renforcement des capacités à l'égard de la protection et de la gestion de leurs biens patrimoniaux

Action 12 : Développement et mise en œuvre d'une offre de services en conservation et restauration du patrimoine culturel à l'intention des collectivités

INDICATEUR

Nombre de collectivités engagées dans une démarche de conservation de leurs collections avec le soutien du Centre de conservation du Québec

Cible

Avoir accompagné, d'ici 2013, quatre collectivités dans une démarche de gestion active de leur patrimoine culturel

En 2010-2011, le développement et la mise en œuvre de l'offre de services en conservation et en restauration du patrimoine culturel se poursuivent. Trois villes (Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières) sont, à ce jour, désignées et ont entériné des conventions supplémentaires à leur entente de développement culturel avec le Ministère pour inclure une utilisation de 100 heures d'expertise du Centre de conservation du Québec. Ces heures ont été ou seront utilisées, notamment à :

- › la formation sur l'entretien des œuvres d'art public (Saguenay, Sherbrooke) ou de plaques et de monuments (Trois-Rivières);
- › des expertises en vue de la restauration d'œuvres d'art public (Saguenay);
- › l'établissement de conditions de préservation des fonds (Société d'histoire de Sherbrooke);
- › l'évaluation de l'état de tableaux (Musée des beaux-arts de Sherbrooke);
- › l'expertise et la formation relatives à la conservation et à l'entretien d'artefacts (Trois-Rivières);
- › la sensibilisation à l'importance d'établir une bonne gestion en regard des œuvres d'art public avec les élus et les directeurs d'arrondissements de la ville (Sherbrooke).

Outre ces trois projets pilotes, le CCQ a fait affaire avec les municipalités suivantes : Montréal, Québec, Lévis, Chambly, Coaticook, Plessisville, Longueuil, Sainte-Thérèse, Lac-Mégantic, Sainte-Luce, Saint-Augustin-de-Desmaures et Shawinigan.

Cette action est en lien avec l'action 3.1 du Plan d'action 2010-2011 du Centre de conservation du Québec.

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

Objectif organisationnel

Contribuer à l'enrichissement de la vie collective en favorisant la créativité humaine et le dialogue interculturel

Action 13 : Mise en place d'une table interministérielle de réflexion sur la participation citoyenne et le dialogue interculturel

INDICATEUR

Nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la table interministérielle

Cible

Avoir mis en œuvre la table interministérielle en 2010

En 2010-2011, à la suite des réflexions entreprises par le Ministère sur cet objectif, il a été jugé pertinent de reporter la mise en place de la table interministérielle de réflexion sur la participation citoyenne et le dialogue interculturel afin de profiter des réflexions produites dans le cadre des travaux d'élaboration de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec.

Objectif gouvernemental 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif organisationnel

Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes et agir de manière exemplaire en ce domaine

Action 14 : Renforcement de l'action du Secrétariat à la condition féminine concernant l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes

INDICATEUR

Nombre de politiques, mesures et autres gestes gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

Cible

Avoir intégré l'analyse différenciée selon les sexes dans 15 politiques, mesures et gestes gouvernementaux d'ici 2013

Vingt nouveaux projets ont été proposés au cours de l'année 2010-2011 dont 17 par 13 ministères et organismes, 1 par une conférence régionale des élus et 2 par une grande ville (100 000 habitants et plus). Ce dépassement de la cible s'explique en très grande partie par l'adoption du Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui comprend 15 mesures ADS dans 8 ministères.

Cette action est en lien avec l'objectif 16 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectif organisationnel

Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux

Action 15 : Réalisation d'actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

Cible

Réaliser deux actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

Au cours de la dernière année, le Ministère a amorcé une collaboration avec le ministère du Travail visant à explorer les modèles existants en matière de filet social pour les artistes. Un plan de travail a été élaboré lequel prévoit un examen comparatif des dispositifs adoptés dans quelques pays d'Europe, aux États-Unis et au Canada. Un portrait des mesures existantes au Québec sera également tracé.

Cette action est en lien avec l'objectif 13 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le premier plan d'action du Ministère ne vise que les objectifs de la stratégie gouvernementale auxquels sa mission, ses compétences ou son champ d'intervention lui permettent de contribuer plus directement. La mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable se faisant de façon progressive, plusieurs autres objectifs pourront trouver leur place dans les prochaines éditions du Plan d'action de développement durable du Ministère.

Dans le cadre de ce premier plan d'action, le Ministère a choisi de ne pas contribuer à certains des objectifs gouvernementaux pour les motifs suivants :

MOTIFS	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS
Ne s'inscrit pas dans les champs d'intervention du Ministère	2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
	3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximisant les retombées au Québec.
	4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
	5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
	8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
	10 Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
	13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
	16 Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
	27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
	29 Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
L'ensemble du Plan d'action de développement durable espère contribuer à ces objectifs	15 Accroître le niveau de vie.
	17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
	25 Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
La mise en œuvre du cadre de gestion environnementale prévu dans l'application de l'objectif 6 permettra au Ministère de contribuer à cet objectif	7 Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
Le moyen d'action 5 de notre plan d'action de développement durable : Actualisation des quatre programmes d'aide publics permettra de contribuer directement ou indirectement aux objectifs suivants	11 Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
	12 Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
	22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
Le Ministère n'entend pas contribuer à cet objectif dans le cadre de son plan d'action de développement durable, mais plutôt dans ses processus internes de gestion des ressources humaines	14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
	28 Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
Les moyens d'action de l'objectif gouvernemental 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones espèrent répondre, en partie, à cet objectif	20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
Le moyen d'action incontournable 6 de notre plan d'action de développement durable : Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial permettra au Ministère de contribuer, en partie, à cet objectif	23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Retrait d'actions

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, voici les actions que nous avons dû retirer de notre plan d'action et les raisons :

ACTION RETIRÉE	RAISON
Action 11 : Réalisation des travaux nécessaires à la mise en ligne du Portail culturel québécois	<p>En 2009-2010, à la suite de consultations entreprises par le Ministère sur cet objectif, la pertinence de maintenir comme moyen le Portail culturel québécois a été soulevée. En effet, la rapidité du développement d'Internet, le rôle du Ministère dans ce domaine d'affaires, l'investissement initial ainsi que les coûts récurrents sont les principaux facteurs de l'abandon du projet dans la forme prévue.</p> <p>Cette action est également en lien avec l'objectif 10 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.</p>

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

En 2010-2011, le Ministère n'a pas reçu de recommandations ou de commentaires de la part du commissaire au développement durable.

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

C'est le 15 juin 2006 qu'a eu lieu le lancement du Plan d'action 2006-2012 *Le Québec et les changements climatiques* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ce plan comporte plusieurs actions pour réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre ou pour s'adapter aux changements climatiques dans des secteurs clés. Le Ministère est appelé à participer à la mise en œuvre de deux actions de ce plan.

Action 16 :

Volet A. Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics par la réduction de la consommation d'énergie de 10 à 14 % sous le niveau de 2003

Le Ministère occupe des espaces au sein des propriétés de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des espaces locatifs dans des propriétés privées, pour lesquels la SIQ assume la gestion des baux. Par conséquent, le volet A de l'action 16 ne s'applique pas au Ministère.

Volet B. Réduction de 20 % de la consommation de carburant des véhicules loués ou propriété du Ministère

En 2010-2011, le Ministère a réduit de huit à six le nombre de véhicules utilisés pour ses activités, soit quatre véhicules loués à long terme auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant et deux véhicules appartenant au Centre de conservation du Québec.

Des travaux ont été entrepris durant l'année en vue d'élaborer et d'adopter un cadre de gestion environnementale en 2011-2012. Une analyse des activités liées aux déplacements professionnels du personnel a été amorcée afin de déterminer les mesures à mettre en place en tenant compte des ressources disponibles et de leur faisabilité. Les actions à réaliser en matière de réduction de consommation de carburant des véhicules loués par le Ministère seront intégrées à ce cadre.

Action 17 : Réduction des gaz à effet de serre occasionnés par le déplacement des employées et des employés pour se rendre au travail

Le Ministère continue d'offrir des incitatifs visant à encourager le transport collectif comme l'autobus ainsi que les modes alternatifs tels que la bicyclette. Le programme L'abonne BUS est offert au personnel de Québec. Ce programme permet aux employées et aux employés ainsi qu'aux membres de leur famille d'économiser jusqu'à 10 % des coûts annuels de transport par autobus. À noter que le nombre de personnes abonnées au programme est en progression depuis les quatre dernières années; il est passé de 35 au 31 mars 2008 à 56 au 31 mars 2011.

**NOMBRE DE PERSONNES ABONNÉES AU PROGRAMME L'ABONNE BUS PARMIL
LE PERSONNEL DE QUÉBEC DU MINISTÈRE**

Date	Nombre
31 mars 2008	35
31 mars 2009	42
31 mars 2010	53
31 mars 2011	56

Aussi, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un plan de navettage durable 2011-2013. À cet effet, le Ministère dispose d'un budget alloué par l'entremise du Fonds vert dans le cadre d'une entente avec le MDDEP. Le plan de navettage vise essentiellement à encourager le personnel du Ministère à opter pour des modes de transport durables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par ses déplacements pour se rendre au travail. Les mesures qui seront proposées dans le plan de navettage durable démontreront la volonté du Ministère d'agir sur les émissions de gaz à effet de serre.

La politique de financement des services publics

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement a rendu publique la Politique de financement des services publics qu'il entend mettre en œuvre. Elle a pour objectif d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise. Elle se compose de quatre axes d'intervention :

- › l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- › la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- › la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- › un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Afin de pouvoir donner suite à cette décision, le Ministère a procédé, au cours de l'exercice 2010-2011, à la réalisation d'un inventaire des services tarifés.

Le résultat de cette démarche a permis de déterminer que les revenus perçus par le Ministère concernent les services rendus en application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics qui se sont chiffrés à 1 555 483 \$ au cours de 2010-2011 ainsi que les services de restauration, d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation rendus par le Centre de conservation du Québec qui ont généré des revenus de 861 393 \$ pour le même exercice financier.

Ces revenus proviennent majoritairement d'organismes publics et ils sont comptabilisés à l'intérieur de comptes à fins déterminées destinés à leurs opérations.

Les activités du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ)

Les états financiers du FPCQ, déposés auprès du Contrôleur des finances, ont été préparés selon le Manuel de comptabilité pour le secteur public. Ils présentent de façon fidèle et complète les transactions financières du Fonds et notamment, les transferts pour la restauration d'immobilisations et le renouvellement d'expositions permanentes pour la période se terminant au 31 mars 2011.

Le Ministère a mis en place un processus de planification et un système de contrôle interne permettant d'assurer le suivi budgétaire du Fonds et de reproduire intégralement et avec exactitude l'ensemble des opérations comptabilisées.

L'objectif budgétaire consiste à engager, au cours de la période couverte par le Fonds, la totalité de l'enveloppe disponible pour l'annonce de projets, ce qui représente des investissements totaux de l'ordre de 100 M\$. Avec la contribution des partenaires, on prévoit que les investissements atteindront 200 M\$.

Pour la période couverte, soit entre le début des activités du Fonds, en août 2006, et le 31 mars 2011, les sommes engagées totalisent 80,5 M\$. Ainsi, les montants engagés à ce jour respectent les prévisions budgétaires établies tout en permettant d'assurer l'équilibre budgétaire du Fonds, et ce, annuellement.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR VOLET

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Volet 1						
Biens protégés par le gouvernement du Québec	1,1 M\$	3,9 M\$	1,1 M\$	2,9 M\$	1,7 M\$	10,7 M\$
Volet 2						
Biens d'intérêt patrimonial significatif	6,5 M\$	15,6 M\$	14,7 M\$	2,4 M\$	0,7 M\$	39,9 M\$
Volet 3						
Œuvres d'art intégrées à l'architecture	0,0 M\$	0,1 M\$	0,0 M\$	0,1 M\$	0,2 M\$	0,4 M\$
Volet 4						
Expositions permanentes	0,0 M\$	7,5 M\$	8,1 M\$	7,1 M\$	6,8 M\$	29,5 M\$
Total	7,6 M\$	27,1 M\$	23,9 M\$	12,5 M\$	9,4 M\$	80,5 M\$

6 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Faits saillants

Une année fort productive

Au total, 36 699 heures scientifiques ont été livrées au service de la conservation du patrimoine comparativement à 34 036 heures en 2009-2010. Essentiellement, il s'agit de services de restauration, d'expertise et d'autres activités scientifiques. Ainsi, les services de restauration et d'expertise financés par le Ministère ont totalisé 19 278 heures, alors que la cible était de 16 600. Quant aux heures scientifiques pour les services facturés, le Centre en a réalisé 13 615, alors que la cible était de 12 000 heures. Les 3 806 heures scientifiques restantes ont été consacrées notamment à l'établissement de divers partenariats, aux activités de perfectionnement du personnel et à la formation donnée.

L'année 2010-2011 a été une année fort productive à tous les niveaux. Les services facturés ont atteint 861 393 \$ comparativement à 924 793 \$ en 2009-2010 et à une moyenne de 659 983 \$ au cours des cinq dernières années.

Les départs à la retraite et la relève

Le Centre doit assurer la préservation de son expertise dans un contexte de départs à la retraite. Afin d'assurer la disponibilité d'un haut degré d'expertise dans chacune des spécialités et compte tenu de la rareté des ressources qualifiées, le Centre a maintenu ses efforts pour disposer d'une réserve de candidatures couvrant tous les services spécialisés en restauration. Le Centre a également maintenu ses investissements en perfectionnement du personnel afin de conserver son niveau d'excellence.

Un projet pilote auprès de trois municipalités

Le Centre a, en collaboration avec les directions régionales concernées du Ministère, poursuivi les projets pilotes avec les Villes de Sherbrooke, Saguenay et Trois-Rivières pour les accompagner dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La présentation du Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec (CCQ) est en activité depuis le 1^{er} avril 1979. Ses services et ses ressources sont régis par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

La mission

Le Centre a pour mission de contribuer à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels de restauration et d'expertise, il sensibilise les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Représentant à la fois la seule institution gouvernementale et la plus importante équipe de conservation-restauration au Québec, tant par le nombre de personnes que par les spécialités regroupées, il joue un rôle de premier plan, par ses interventions directes et son expertise, auprès des divers réseaux québécois.

Divisé en ateliers, le Centre regroupe des spécialistes des domaines de l'archéologie et de l'ethnologie, des métaux et des pierres, des meubles, des œuvres sur papier, des peintures, des sculptures et des textiles, auxquels s'ajoute un atelier de documentation photographique.

Le soutien que le Ministère accorde annuellement au Centre, à titre de contribution à la conservation du patrimoine mobilier, permet le regroupement d'une équipe de spécialistes capables d'assurer un service de base auprès d'une vaste clientèle dans une approche de rationalisation et de planification des interventions. Cette approche garantit, du même coup, l'utilisation optimale d'une précieuse expertise et d'infrastructures coûteuses. Les services du Centre, grâce à la compétence du personnel professionnel qui y est rattaché, permettent à l'État québécois de préserver de façon optimale des biens patrimoniaux de très grande valeur.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2011, le Centre comptait 35 employés et employés (27 réguliers et 8 occasionnels). À la même période de l'année 2010, le personnel total était aussi de 35 employés et employés (28 réguliers et 7 occasionnels).

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CENTRE EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR CORPS D'EMPLOI

Corps d'emploi	2010		2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Personnel d'encadrement	2	5,7 %	2	5,7 %
Personnel professionnel en restauration d'œuvres d'art	28	80,0 %	28	80,0 %
Technicienne ou technicien en administration	2	5,7 %	2	5,7 %
Photographe	2	5,7 %	2	5,7 %
Agent ou agente de secrétariat	1	2,9 %	1	2,9 %
Total	35	100,0 %	35	100,0 %

L'effectif du Centre de conservation se concentre dans la catégorie des 35 ans et plus. Près de la moitié du personnel est âgé de 51 ans et plus.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2010		2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	8	22,9 %	5	14,3 %
35 ans et plus	27	77,1 %	30	85,7 %
Total	35	100,0 %	35	100,0 %

Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé de sept personnes qui représentent les divers groupes de clientèle du Centre. Il fournit des conseils en ce qui a trait aux attentes des clientèles au regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel. Ce comité se réunit au moins deux fois par année.

Les membres du comité consultatif :

- › M. Daniel Bissonnette, président, représentant la Société des musées québécois;
- › M. Guy Coutu, représentant la Société des musées québécois;
- › M. Alain Franck, représentant le public;
- › M. Guy-André Roy, représentant les musées d'État;
- › M^{me} Nathalie Hamel, représentant les universités;
- › M. James Lambert, représentant le réseau des archives du Québec;
- › Vacant, représentant le monde des affaires.

La clientèle et les services

La clientèle du Centre comprend :

- › les gestionnaires des collections d'État;
- › les institutions muséales reconnues et subventionnées au fonctionnement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- › les centres agréés d'archives privées;
- › les institutions muséales reconnues par le Ministère;
- › les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur les biens culturels;
- › les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans le domaine du patrimoine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, etc.;
- › les particuliers et les entreprises.

Les services de restauration et d'expertise compris dans les quotas de services financés par le Ministère sont attribués aux trois premiers groupes de clientèle mentionnés précédemment. Pour les autres clientèles, les services sont facturés, à l'exception des services sommaires d'expertise qui sont rendus selon la disponibilité des ressources. Le Centre regroupe désormais ses services selon deux catégories : la restauration et l'expertise.

La politique de service

Compte tenu des besoins importants du Québec dans le domaine de la conservation, le Centre de conservation du Québec recherche un impact maximal à toutes ses interventions, particulièrement pour les services financés par le Ministère. En matière de restauration, la priorité est accordée aux objets ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Sur le plan de la conservation préventive, la priorité est déterminée par l'effet multiplicateur des expertises et des projets d'information et de formation.

Les institutions subventionnées, les institutions reconnues et les biens classés par le Ministère ont préséance sur les autres.

Services financés

Le Centre a établi un système de quotas qui assure un partage équitable de services financés par le Ministère entre les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les directions du Ministère, les institutions muséales subventionnées au fonctionnement et les centres agréés d'archives privées. La répartition des quotas tient compte des ressources disponibles et du niveau d'utilisation par la clientèle des heures de service qui lui sont attribuées. C'est donc dire qu'elle peut fluctuer d'une année à l'autre et que cette variation se reflète dans le plan d'action annuel.

Les interventions réalisées par le Centre de conservation du Québec dépendent des priorités déterminées par chacune des institutions. Quant aux institutions muséales subventionnées au fonctionnement, elles disposent pour leur part d'un quota global et c'est le Comité de conservation des biens mobiliers (CCBM) de la Commission des biens culturels du Québec qui fournit des avis sur la pertinence des interventions sollicitées.

Services facturés

Le Centre permet aux clientèles non desservies par le système de quotas de bénéficier de ses services spécialisés sur la base de coûts raisonnables. Il offre un tarif préférentiel aux organismes à but non lucratif, afin de leur permettre de remplir, à titre de partenaires du Ministère, leur mandat de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

La grille tarifaire est établie à partir du coût marginal en tenant compte des frais variables, à savoir les salaires, les avantages sociaux, les produits utilisés et le soutien administratif. Le Centre voit cependant à ne pas exercer de concurrence déloyale en fixant des tarifs comparables à ceux affichés par les services de restauration du secteur privé.

Les tarifs pour l'exercice 2010-2011 étaient de :

- › 53 \$/l'heure pour les organismes à but non lucratif privés : organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.;
- › 65 \$/l'heure pour les organismes publics : municipalités, établissements d'enseignement publics, ministères et sociétés d'État, etc.;
- › 82 \$/l'heure pour les entreprises publiques et privées à but lucratif et les personnes à titre privé.

Les résultats de l'année

Les résultats relatifs au Plan d'action 2010-2011 du Centre de conservation du Québec

ORIENTATION 1

MAINTENIR UN NIVEAU DE QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES

Action 1.1 : Maintenir ou augmenter le taux de satisfaction de la clientèle au regard des échéances

Au total, 36 699 heures scientifiques ont été réalisées au service de la conservation du patrimoine comparativement à 34 036 heures en 2009-2010. Essentiellement, il s'agit de services de restauration, d'expertise et d'autres activités scientifiques. Ainsi, les services de restauration et d'expertise financés par le Ministère ont totalisé 19 278 heures, alors que la cible était de 16 600. Quant aux heures facturées, le Centre en a produit 13 615, alors que la cible était de 12 000 heures. Les 3 806 heures scientifiques restantes ont été consacrées notamment aux activités de partenariat, à la rédaction d'articles publiés, à la formation donnée et au perfectionnement.

Par ailleurs, pour chaque service rendu, le Centre de conservation demande au client de remplir une fiche d'évaluation. Les données du tableau ci-dessous découlent de la compilation de ces fiches pour 2010-2011.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE POUR LES SERVICES DE RESTAURATION EN 2010-2011					
Aspects du service	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
Collaboration du personnel du Centre	85	14	1	0	100 %
Respect de la proposition de traitement	80	18	1	1	100 %
Respect des échéances	60	31	9	0	100 %
Atteinte des objectifs du client	81	17	2	0	100 %

Dans l'ensemble, la clientèle du Centre est très satisfaite des services rendus par ce dernier.

En ce qui a trait au respect des échéances, 91 % jugent les services comme étant excellents ou très bons, soit le même score que l'an dernier. Les réponses mitigées font référence généralement au délai du traitement de l'œuvre ou de l'objet. Le Centre doit maintenir ses efforts pour s'assurer d'un meilleur délai de traitement de l'œuvre ou de l'objet ou mieux communiquer aux clients les raisons de ces délais. Aucune plainte n'a été formulée sur les services du Centre durant l'exercice financier.

Le client doit mentionner dans la fiche d'évaluation, l'impact de l'intervention réalisée par le Centre ou l'objectif visé par la demande de services. En 2010-2011, les effets des services se résument ainsi :

- › remettre en état une œuvre ou un objet endommagé : 51 %;
- › exposer une œuvre ou un objet non présentable autrement : 31 %;
- › sauvegarder une pièce en péril : 13 %;
- › autres motifs : 5 %.

Action 1.2 : Identifier et appliquer une nouvelle mesure d'assurance de la qualité des services

Le personnel du Centre s'est penché sur l'établissement de diverses mesures potentielles d'assurance qualité de ses services. Par ailleurs, la difficulté à le faire provient du fait que la profession de restaurateur n'est pas en soi une science exacte en ce sens que certains traitements appliqués peuvent être exploratoires dépendamment du type de matériaux ou de conditions environnementales particulières. Pour améliorer la qualité des services, des suggestions ont été énoncées : création d'un comité ad hoc pour se pencher sur des cas particuliers de restauration afin de valider la proposition de traitement, utilisation systématique du formulaire de contingences pour une estimation plus précise des heures et des coûts, précision de la limite de la garantie du travail exécuté pour des cas inhabituels, etc. Pour l'instant, aucune mesure d'assurance qualité n'a été retenue et des échanges se poursuivront en ce sens durant la prochaine année.

ORIENTATION 2

MAINTENIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SATISFAISANT POUR LE PERSONNEL QUI FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION DU PLEIN POTENTIEL DES PERSONNES DANS UN CONTEXTE DE PRÉPARATION DE LA RELÈVE CHEZ LES RESTAURATEURS, ET UNE STANDARDISATION DES PRATIQUES, NOTAMMENT INTERATELIERS ET ENTRE LES ATELIERS ET L'ADMINISTRATION

Action 2.1 : Encourager les actions visant le transfert de connaissances et de compétences entre les spécialistes de la restauration

Des jumelages de restauratrices et de restaurateurs ont été réalisés en maintes occasions pour assurer un transfert d'expertise sans que des frais additionnels soient chargés aux clients. Des mandats importants ont été confiés à du personnel en restauration en émergence accompagnés par des spécialistes accomplis. Des propositions de traitement ont fait l'objet de consultations entre collègues.

Action 2.2 : Donner l'occasion à la relève de développer ses compétences et ses champs d'expertise intra-atelier et interateliers

Quinze restauratrices et restaurateurs ont bénéficié de sessions de formation offertes surtout à l'étranger pour se perfectionner dans leur domaine d'intervention sans compter les formations connexes indispensables à leurs pratiques (secourisme, santé et sécurité du travail, fonctionnement d'appareils de levage, etc.).

Action 2.3 : Poursuivre l'élaboration du procédurier, en assurer la diffusion et la formation

Les procédures relatives aux projets multiateliers et aux services photographiques ont fait l'objet d'une formation. Le formulaire de demandes de services a été révisé.

Action 2.4 : Élaborer et administrer un questionnaire pour mesurer le degré de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail

Un comité a élaboré un questionnaire sur le climat de travail qui a été administré à l'ensemble du personnel. Les résultats ont été compilés et des pistes d'action ont été proposées à la direction pour une mise en œuvre en 2011-2012.



ORIENTATION 3

ÉLARGIR LA PORTÉE DES SERVICES À UN PLUS GRAND NOMBRE D'UTILISATEURS DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 3.1 : Poursuivre les projets pilotes avec les Villes de Sherbrooke, Saguenay et Trois-Rivières en collaboration avec les directions régionales concernées du Ministère pour les amener à s'investir dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine québécois

Les trois villes ont entériné des conventions supplémentaires à leur entente de développement culturel avec le Ministère pour inclure une utilisation de 100 heures d'expertise du CCQ. En résumé :

- › Pour Saguenay, le projet pilote est réalisé dans une proportion de 50 %. Une formation sur l'entretien des œuvres d'art public a été donnée au personnel responsable de la Ville (représentants des différents services interpellés par le dossier, c'est-à-dire les services des arts, des immeubles et équipements motorisés, des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme), formation à laquelle ont également participé des agentes et des agents de Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) ainsi que du personnel représentant le Cégep de Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) qui détiennent des œuvres d'art public. Une expertise a également été effectuée en vue d'une restauration sur l'une des cinq œuvres d'art public figurant à l'annexe de la convention.
- › Pour Sherbrooke, les propositions d'expertise soumises par le CCQ ont été acceptées. Elles prévoient une formation aux employés de la Ville pour l'entretien des œuvres d'art public, une expertise sur les conditions de préservation des fonds d'archives de la Société d'histoire de Sherbrooke et une évaluation de l'état de tableaux au Musée des beaux-arts de Sherbrooke. Une rencontre de sensibilisation à l'importance d'établir une bonne gestion en regard des œuvres d'art public avec les élus et les gestionnaires des arrondissements de la Ville est également planifiée.
- › Pour Trois-Rivières, la définition des projets inclus dans l'annexe à la convention a été entreprise. Une formation auprès du personnel municipal et paramunicipal est prévue pour l'entretien des plaques commémoratives et des monuments ainsi qu'une expertise relative à la conservation et à l'entretien des artefacts que possède la Ville.



Action 3.2 : Sensibiliser les agents de Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) et le personnel concerné du Ministère à l'offre de services du CCQ

Une présentation de l'offre de services du CCQ a été faite aux agents de Villes et villages d'art et de patrimoine. L'offre de services propose d'accompagner des clientèles afin de leur conférer une plus grande capacité à assurer leurs responsabilités de façon structurée et adéquate en regard de la gestion et de la protection de leur patrimoine (artistique, ethnologique, archéologique, archivistique, documentaire et bâti) dont elles sont responsables. Les membres du personnel du Ministère relevant de trois directions régionales ont également été rencontrés relativement à cette offre de services.

Action 3.3 : Jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du plan d'action du Service de soutien aux institutions muséales (SSIM) de la Direction du patrimoine et de la muséologie

Le Centre a fourni de l'expertise en conservation préventive à deux autres institutions muséales de la Montérégie en établissant un diagnostic et en prodiguant des conseils pour améliorer les conditions environnementales de leurs collections.

Par ailleurs, il a amorcé des travaux en vue de réaliser un guide visuel pour faciliter l'utilisation d'un vocabulaire spécialisé dans le cadre des constats d'état des collections des musées qui sera éventuellement mis en ligne sur le site Internet du CCQ.

ORIENTATION 4

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES D'AMÉLIORATION DU RENDEMENT DE PRODUCTION DES SERVICES DU CCQ

Action 4.1 : Poursuivre le projet de construction d'une annexe pour les œuvres de grandes dimensions et de l'installation d'une salle de lavage et de douche

Le Centre a participé aux travaux d'élaboration du projet de construction et d'aménagement d'une salle de lavage et de douche pour les employés du Centre. Ce projet, piloté par la Société immobilière du Québec, devrait se concrétiser en 2011-2012.

Quant au projet de construction et d'aménagement d'une annexe pour traiter les œuvres de grandes dimensions, l'examen d'une hypothèse de financement a cheminé au cours de l'année.



Action 4.3 : Moderniser le site Web du CCQ

Un manuel d'organisation du projet pour la refonte du site Web a été approuvé par les autorités ministérielles. Il est prévu que la majeure partie du travail sera réalisée par des ressources internes. Déjà, le Centre a mis en place un comité qui a révisé le contenu du site Web actuel et a proposé une nouvelle structure arborescente du contenu du site, lequel devrait être complété en décembre 2011.

Action 4.2 : Mettre en œuvre un projet d'implantation d'une nouvelle application informatique supportant le processus d'affaires du CCQ

La réalisation de ce projet d'implantation d'une nouvelle application informatique est toujours prévue pour 2012-2013 sous réserve que les fonds nécessaires à sa réalisation soient disponibles.

Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

Cette année, l'objectif de production des heures scientifiques des services financés par le Ministère était de 16 600 heures. Le Centre a dépassé cet objectif en réalisant 19 278 heures, ce qui correspond à un résultat de 116 %.

L'objectif de production des heures scientifiques des services facturés en début d'année était de 12 000 heures alors que le Centre a réalisé 13 615 heures de services, ce qui représente un résultat de 113 %.

Pour ces deux types de services, l'objectif était de 28 600 heures et le Centre a réalisé 32 893 heures, ce qui donne un résultat de 115 %. Ainsi, durant l'année 2010-2011, le Centre a restauré 220 objets et œuvres d'art comparativement à 329 l'an dernier. Il a de plus effectué 109 expertises comparativement aux 201 de l'année précédente.

HEURES SCIENTIFIQUES DES SERVICES FINANCÉS ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS RÉALISÉES AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION				
	Objectifs		Résultats 2010-2011	Comparatif 2009-2010
	Nombre d'heures prévues	Nombre d'heures réalisées	Degré d'atteinte de l'objectif	Nombre d'heures réalisées
Services financés par le Ministère	16 600	19 278	116 %	16 649
Services facturés	12 000	13 615	113 %	13 958
Total	28 600	32 893	115 %	30 607

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, les restauratrices et les restaurateurs ont consacré 3 806 autres heures scientifiques à différentes activités du Centre.

AUTRES HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ		
Type d'activité	Nombre d'heures réalisées 2009-2010	Nombre d'heures réalisées 2010-2011
Activités de perfectionnement	797	970
Visites du Centre	606	428
Formation donnée	498	551
Articles publiés	415	205
Conférences et autres	290	595
Offre de services aux municipalités	147	– ²⁶
Établissement de divers partenariats	676	1 057
Total	3 429	3 806

Ainsi, en 2010-2011, ce sont 36 699 heures scientifiques qui ont été livrées par le Centre au total comparativement à 34 036 heures en 2009-2010.

Informations détaillées

En 2010-2011, le Centre a réalisé 19 278 heures scientifiques pour les services financés par le Ministère. Le tableau qui suit présente les résultats des heures réalisées au regard des objectifs fixés en début d'année pour les clientèles bénéficiant de quotas d'heures de services financés par le Ministère.

Plusieurs variables viennent influencer les heures de travail réalisées pour la restauration d'œuvres d'art. En voici quelques-unes :

- > la disponibilité des œuvres ou des objets à restaurer;
- > l'envergure de la restauration à effectuer;
- > la disponibilité de la main-d'œuvre professionnelle en restauration dans les ateliers.

RESPECT DES QUOTAS D'HEURES SCIENTIFIQUES POUR LES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE									
	2008-2009			2009-2010 ²⁷			2010-2011		
	Objectifs	Résultats		Objectifs	Résultats		Objectifs	Résultats	
Clientèle bénéficiant de quotas	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 384	99,3 %	2 400	1 999	83,3 %	2 400	2 587	107,8 %
Musée de la civilisation	2 200	2 255	102,5 %	2 200	1 879	85,4 %	2 200	2 441	111,0 %
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 104	88,3 %	1 250	1 213	97,0 %	1 250	1 431	114,5 %
Musées privés subventionnés	4 400	4 018	91,3 %	4 400	5 131	116,6 %	4 800	5 224	108,8 %
MCCCCF	2 300	2 508	109,0 %	2 300	2 721	118,3 %	2 300	4 425	192,4 %
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	556	85,5 %	650	588	90,5 %	650	442	68,0 %
Centre d'archives privées	450	419	93,1 %	450	454	100,9 %	450	223	49,6 %
OBNL (interventions mineures)	1 550	1 366	88,1 %	1 550	1 968	127,0 %	1 550	2 079	134,1 %
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	977	69,8 %	1 400	696	49,7 %	1 000	426	42,6 %
Total	16 600	15 587	93,9 %	16 600	16 649	100,3 %	16 600	19 278	116,1 %

LISTE DES LOIS ET RÈGLEMENTS
DONT L'APPLICATION RELÈVE
DE LA MINISTRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS ET
DE LA CONDITION FÉMININE³³
(AU 31 MARS 2011)

33 Voir aussi la liste Loi et règlements relevant de la ministre responsable de la Charte de la langue française en annexe au Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Secrétariat à la politique linguistique.

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

- + Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r. 1).

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (L.R.Q., c. M-17.2)³⁴**Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)**

- + Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r. 1);
- + Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r. 2).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2)

- + Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (B-1.2, r. 1);
- + Règlement sur le dépôt légal des films (B-1.2, r. 2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)**Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., c. C-59)**

- + Règlement de régie interne du Conseil du statut de la femme (C-59, r. 2).

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)**Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)****Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)****Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002)****Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)****Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)**

- + Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (S-12.01, r. 1).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

- + Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec (S-14.01, r. 3).

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)

- + Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1);
- + Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2);

- + Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r. 3);

- + Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r. 4);

- + Règlement sur les versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (B-4, r. 5).

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

- + Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C-18.1, r. 1);

- + Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C-18.1, r. 2);

- + Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r. 3);

- + Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r. 4);

- + Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r. 5);

- + Règlement sur le visa (C-18.1, r. 6).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

- + Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 3).

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

- + Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1);

- + Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r. 2);

- + Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r. 3);

- + Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r. 4);

- + Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r. 5).

Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1)**Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)****Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)**

- + Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r. 1).

34 À l'égard de la condition féminine, les fonctions du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine prévues à la présente loi sont confiées à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Décret 306-2007 du 19 avril 2007 (2007) 139 G.O. 2, 1979.

LISTE DES PROGRAMMES
DE SOUTIEN FINANCIER
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE,
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
ET SOMMES VERSÉES
EN 2010-2011
(Y INCLUS LE SOUTIEN
AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques	11	7 557,2
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	93	5 053,2
		Institutions muséales	136	17 168,3
		Médias communautaires	153	3 984,0
		Organismes de formation – spécialisée	87	2 152,1
		Organismes de formation – supérieure	13	7 962,7
		Organismes de regroupement	30	5 364,8
		Organismes en patrimoine	10	280,3
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel	14	1 391,7
		Radios autochtones	17	170,0
	01	Aide aux immobilisations		
		Crédits réguliers	25	704,1
		Service de la dette	578	78 178,6
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente ciblée	116	7 604,4
		Entente de développement culturel	75	9 464,0
		Entente de services	23	1 304,8
		Entente interministérielle	1	1 182,0
		Entente spécifique régionale	9	650,0
	01	Aide aux projets		
		Accueil	210	6 690,4
		Appel de projets culturels pour les Algonquins	5	62,5
		Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes	105	4 833,1
		Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur	41	500,0
		Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes	16	123,2
		Appels de projets nationaux en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur	22	140,0

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
01		Autres interventions		
		Bourses et prix	25	169,5
		Cinémathèque québécoise	2	1 770,0
		Cité des arts du cirque	1	2 768,3
		Conseil de presse	1	250,0
		Coopération internationale	32	260,6
		Fonds d'initiatives culturelles	620	730,0
		Mesure de soutien aux sorties culturelles en milieu scolaire	49	311,1
		Soutien au développement culturel et en communications	7	164,8
		Remboursement de taxes	72	491,3
		Total du programme 02, élément 01	2 599	169 437,0
02	02	Musée national des beaux-arts du Québec	1	15 113,7
	02	Musée d'art contemporain	1	10 726,0
	02	Musée de la civilisation	1	24 434,0
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	18 347,9
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	13 834,7
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	5 325,9
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	68 115,6
	05	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	60 872,2
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	87 385,9
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	77 247,2
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	27 281,7
		Total du programme 02, éléments 02 à 09	11	408 684,8
		TOTAL DU PROGRAMME 02	2 610	578 107,8

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
03	01	Prix Georges-Émile-Lapalme	1	30,0
	01	Soutien à la francisation des étudiants étrangers qui fréquentent des universités à Montréal	4	188,8
	01	Promotion et diffusion de la langue française	13	109,8
	01	Union des écrivains et écrivaines	1	90,0
	01	SDC Destination centre-ville (Montréal) – Promotion du français dans le placement étudiant	1	99,6
	01	Programme de promotion du français dans le cadre d'événements culturels – 2009-2010	10	31,8
	01	Programme de promotion du français lors d'activités culturelles – 2010-2011	22	301,6
	01	Société de télédiffusion du Québec - Le Triathlon du français	1	30,0
	02	Soutien à la francisation pour les centrales syndicales	3	475,0
	02	Soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises	28	727,5
	02	Soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications	60	534,2
	02	Discretionnaire	4	3,7
	03	Prix Jules-Fournier 2009	1	5,0
	03	Prix littéraire Émile-Ollivier 2009	1	5,0
	03	Prix Raymond-Charette 2009	1	5,0
		Total du programme 03, éléments 01 à 03	151	2 637,0
04	02	Programme d'aide financière <i>À égalité pour décider</i>	31	1 000,0
	02	Le réseau et les tables de concertation en condition féminine	18	360,0
	02	Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance »	63	3 600,0
	02	Autres subventions	36	200,0
	02	Budget discrétionnaire	64	38,9
		Total du programme 04, élément 02	212	5 198,9
		TOTAL PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER	2 973	585 957,7

